

ININFO

2 | 2024

PSC

LE MAGAZINE DE LA PRÉVENTION SUISSE DE LA CRIMINALITÉ

Dossier Science et criminalité



Chère lectrice, cher lecteur,



PSC

Élément essentiel dans la lutte contre la criminalité, la science est aussi un outil de choix dont la prévention ne pourrait se passer. En effet, la recherche scientifique permet de mieux cerner les causes de la criminalité, et avant tout de comprendre les comportements criminels ainsi que les facteurs sociaux et psychologiques qui les sous-tendent. Les connaissances scientifiques acquises en la matière jouent un rôle de premier plan dans le développement des stratégies de prévention.

Les études menées sur l'impact des programmes de prévention de la violence, par exemple, peuvent être d'un précieux apport pour élaborer des mesures visant à enrayer la criminalité sur le long terme. Cet aspect est particulièrement important pour la prévention primaire, puisque celle-ci a pour objectif de minimiser les facteurs de risque à un stade précoce. De leur côté, le droit, la médecine légale et la criminologie contribuent au développement des techniques d'enquête. Les méthodes d'analyse scientifique et la criminalistique numérique sont, par ailleurs, des outils indispensables dans la lutte contre la criminalité. Et grâce à l'analyse des mégadonnées et des statistiques, la police peut identifier des schémas criminels et intervenir de manière préventive. Quant aux dispositifs mis au point en matière de police prédictive, ils visent à estimer la probabilité de survenue d'un délit. Ces méthodes, basées sur des algorithmes, aident la police à prendre des mesures pour empêcher certains incidents de se produire et ainsi prévenir les crimes.

Partager les connaissances acquises scientifiquement et les transférer dans la pratique suppose une étroite collaboration entre les instituts de recherche et la police, et aussi le soutien des décideurs politiques. La criminalité est un phénomène de plus en plus complexe, et il convient de l'aborder de manière interdisciplinaire, afin qu'émergent de ces échanges entre les sciences et avec la poursuite pénale des approches innovantes en matière de prévention de la criminalité.

Relevons ensemble ce défi : encourager encore davantage la prise en compte de la recherche dans la pratique, afin de continuer à améliorer les mesures préventives et de lutter ainsi le plus efficacement possible contre la criminalité en Suisse.

Je vous souhaite de bons moments de lecture.

Fabian Ilg

Directeur de la Prévention Suisse de la Criminalité

MENTIONS LÉGALES

Éditeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
3001 Berne

Courriel : info@skppsc.ch
tél. 031 511 00 09

PSC INFO 2 | 2024 est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : www.skppsc.ch/skpinfo.

PSC INFO 2 | 2024 paraît aussi en allemand et en italien.

Les contributions signées de leurs auteur-e-s relèvent de leur responsabilité ; elles ne reflètent pas nécessairement l'opinion des rédacteurs et de l'éditeur. Nous respectons la pratique individuelle de l'écriture inclusive choisie par les auteur-e-s.

Responsable	Chantal Billaud, PSC
Rédaction	Volker Wienecke, Berne
Traduction	fr ADC, Vevey
	it Annie Schirrmeister, Meride
Mise en pages	Weber & Partner, Berne
Impression	Länggass Druck SA, Berne
Tirage	fr: 200 ex. all: 1000 ex. it: 150 ex.
Date de parution	Numéro 2 2024, octobre 2024
© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne	

Swiss Police Research Dialogue (SPRD) : Genèse d'une nouvelle plateforme de mise en réseau par l'ISP

En Suisse, les interactions entre la police et le monde scientifique ont encore un potentiel de développement considérable. Partant de ces constats, l'Institut Suisse de Police a récemment établi le *Swiss Police Research Dialogue* (SPRD). Cette plateforme entend renforcer et favoriser la collaboration entre les milieux policier et académique et faciliter le transfert de connaissances scientifiques vers la formation et la pratique policières.



©nexusplexus/motor-tion/films/123RF.COM

La nouvelle plateforme de mise en réseau entend renforcer et favoriser la collaboration entre les milieux policier et académique.

Auteure

Silvana Pedrozo

Cheffe adjointe
Coordination de la
recherche et Gestion
des connaissances,
Institut Suisse de
Police, Neuchâtel; Chargée de cours,
Haute école pédagogique Vaud



DR

À l'échelle internationale, les relations entre la police et la science sont clairement établies. Au Royaume-Uni, au Canada ou au Danemark, les institutions policières se basent sur la science et les données probantes et s'appuient sur des partenariats afin d'améliorer les capacités opérationnelles et d'enquête et de développer des pratiques innovantes. En Suisse, les interactions

entre la police et le monde scientifique ont encore un potentiel de développement considérable, car elles sont faibles et peu coordonnées (Pedrozo, 2020, 2024).

En particulier, les travaux en sciences sociales sont limités et leur rayonnement variable. Bien que de nombreuses disciplines académiques s'intéressent à la police, les perspectives juridiques sont majoritaires. Quant aux autres disciplines qui s'y intéressent, elles manquent de données empiriques (Hagmann & Wolf, 2024). Nonobstant, des instituts et départements situés au sein même de la police font de la recherche. À titre d'exemple, la Police cantonale de Bâle-Ville a créé une nouvelle division des sciences policières qui se situe à l'interface entre la science et la pratique. La Police genevoise possède, quant à elle, un Service d'Analyse Stratégique (SAS); elle réalise notamment une veille stratégique permettant d'anticiper les besoins futurs de la police.

Quant à la formation de la police, force est de constater qu'elle est très orientée vers la pratique et s'appuie occasionnellement sur les connaissances issues de la recherche appliquée et fondamentale (Pedrozo & Amberg, 2023). Alors que la police fait face à des défis toujours plus complexes et à une forte pression de la société, il est évident que la formation pourrait être implémentée de façon plus systématique par les résultats des sciences actuelles.

Genèse d'une nouvelle plateforme de mise en réseau

Partant de ces constats, l'Institut Suisse de Police a récemment établi le *Swiss Police Research Dialogue* (SPRD). Il s'agit de la première plateforme de mise en réseau qui traduit le besoin de connaissances et d'informations autour de sujets spécifiques au milieu policier en questionnements pertinents pour la recherche afin d'utiliser les connaissances scientifiques dans la pratique et la formation policières. Cette plateforme entend renforcer et favoriser la

collaboration entre les milieux policier et académique et faciliter le transfert de connaissances scientifiques vers la formation et la pratique policières (Pedrozo, 2024).

Cet article exploratoire aborde le processus d'élaboration du SPRD. Il mobilise des données qualitatives constituées d'observations de terrain ainsi que de documents de séances (procès-verbaux, sondages et padlets) récoltés entre novembre 2022 et juin 2024. L'intérêt principal de ce court article consiste à étudier le processus d'officialisation du SPRD et visibiliser les nouvelles formes de collaborations entre la police et la science au vu des enjeux sociétaux majeurs qui entourent le *policing* au XXI^e siècle.

L'idée d'établir une plateforme de mise en réseau constituée de spécialistes académiques et policiers a émergé en 2022 suite à différents échanges avec les parties prenantes concernées. Elle répond à un besoin manifeste de mieux coordonner et promouvoir la recherche entourant le milieu policier (procès-verbal ISP 2022). En effet, les discussions portaient sur l'idée de mettre sur pied une plateforme de coordination

L'idée d'établir une plateforme de mise en réseau constituée de spécialistes académiques et policiers a émergé en 2022 suite à différents échanges avec les parties prenantes concernées. Elle répond à un besoin manifeste de mieux coordonner et promouvoir la recherche entourant le milieu policier.

de la recherche en Suisse, car la recherche dans, avec et sur la police est restreinte et difficilement localisable. À cela s'ajoutait la volonté de favoriser les interactions et la coproduction de savoirs, ainsi que de garantir un transfert des connaissances scientifiques vers la formation afin qu'à terme, il y ait un réel impact sur les pratiques policières (procès-verbaux ISP 2022/2023).

Premières rencontres informelles

Conformément à son mandat et à sa stratégie, l'ISP a dès lors mis sur pied deux premières rencontres afin d'initier un «Dialogue autour de la recherche». Ces rencontres, organisées en juin et novembre 2023, ont réuni une trentaine de personnes issues des hautes écoles, des polices suisses, ainsi que d'autres institutions publiques liées au milieu de la sécurité publique. L'observation de terrain menée rend compte d'objectifs de départ modestes, mais clairs. Il s'agissait principalement de favoriser les échanges entre les participant-e-s et de connaître les attentes individuelles vis-à-vis du SPRD: «une plateforme faisant le pont entre les acteurs de la recherche et les besoins du terrain; que l'ISP soit un organe en veille des défis futurs, mais également une force de propositions; pouvoir faire des recherches communes (...)» (sondage, août 2023). Les questionnements quant à la structure, aux activités et formes de collaboration du SPRD étaient également au cœur des documents analysés: «*Herausforderung des Zugangs von Forschenden zur Polizeiarbeit und polizeilichen Informationen. Grundlagen für Austausch müssen geschaffen werden (Vereinbarung, Commitment, ...). Flexiblere Formen der Zusammenarbeit?»* (représentant police, padlet, juin 2023).

En somme, il a été constaté l'engagement général tout comme les défis (structurels, conceptuels, organisationnels) à relever pour parvenir à l'établissement d'une telle plateforme. En découle une période de réflexion au sein du domaine *Coordination de la recherche et Gestion des connaissances* de l'ISP. Cette phase a donné lieu à la rédaction du concept central définissant les contours du *Swiss Police Research Dialogue* (Pedrozo, 2024). S'ensuit une étape fondamentale accélérant l'officialisation du SPRD: en février 2024, le directeur de l'ISP présente le concept du SPRD et obtient le soutien de la Conférence des commandantes et

commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS).

Si cette étape est considérée comme fondamentale, c'est qu'elle garantit l'appui des institutions policières suisses dans la construction d'un dialogue structuré et régulier entre la police et la science. Elle ouvre officiellement, et pour la première fois, la voie à un renforcement des systèmes de police qui s'appuie davantage sur les faits avérés.

Établissement officiel

«*Il serait intéressant qu'une plateforme soit créée par l'ISP. Celle-ci servirait de base de données, publications scientifiques, manifestations, appels à projets, etc. Étape 2: Définir des SPOC (Single Point Of Contact ou Single Person Of Contact) par corps de police et par institution. L'ISP transmet à ceux-ci chaque ajout sur la plateforme (...). Étape 3: Le SPOC transfère l'info obtenue vers les personnes concernées/intéressées*» (représentant académique, padlet, juin 2023).

Comme le démontre cette citation, établir le SPRD suppose plusieurs étapes. La première consiste effectivement à définir les personnes, tant issues du milieu académique que policier, destinées à être les représentantes officielles (SPOC) et personnes de référence qui s'engagent à mettre en œuvre et à assurer les missions du SPRD (procès-verbal ISP 2023).

Constituer la liste des expert-e-s

L'ISP a dès lors sondé l'ensemble des corps de police suisses et des hautes écoles afin de constituer la liste des représentant-e-s. Les données analysées démontrent qu'une dizaine de corps de police¹ a déjà répondu favorablement au sondage et propose un-e ou plusieurs

1 Notamment : Forensisches Institut Zürich, Police neuchâteloise, fedpol, Police cantonale bernoise, Police cantonale vaudoise, Luzerner Polizei, Polizei Basel-Landschaft, Zuger Polizei, Polizei Kanton Solothurn, Police cantonale valaisanne.

délégué.e.s. Quant à la liste des personnes issues du milieu académique, elle est en train d'être complétée.

L'analyse de la liste confirme la volonté d'une représentation diversifiée tant d'un point de vue disciplinaire, thématique que linguistique. Le groupe de spécialistes recouvre des compétences, savoirs et possibilités opérationnelles

Si l'établissement du Swiss Police Research Dialogue n'en est qu'à ses débuts, cette plateforme de mise en réseau mérite une attention toute particulière, car pour la première fois en Suisse, un dialogue structuré et régulier entre la police et la science est coordonné et officialisé.

complémentaires. Ainsi, le réseau doit couvrir un large éventail de domaines de compétences permettant de garantir la qualité et la coproduction des travaux menés. Les représentant.e.s se distinguent également par leur souhait de partager leurs analyses, d'encourager les débats constructifs, et contribuent à une prise de conscience quant à l'importance de mobiliser rigoureusement et régulièrement les résultats de la recherche.

Coproduire des savoirs

En vue du lancement officiel qui se tiendra fin 2024, des réflexions sont menées sur les enjeux relatifs à la coproduction des savoirs, car «collaborer implique une volonté, de part et d'autre, de s'impliquer dans une dynamique coproductrice, en l'occurrence ici, liée aux activités de police» (Emery & Niklaus, 2025, p. 39). En effet, il est nécessaire que toutes les parties prenantes, en fonction de leur profil et de leurs compétences, se sentent mises à profit, qu'elles puissent obtenir un retour d'information, en observer les résultats, diffuser les conclusions, etc. Dans cette optique, il semble essentiel de clarifier les valeurs communes, de s'accorder

sur les principes fondamentaux, qu'ils concernent l'intégrité de la recherche, sa légitimité, l'engagement de chaque personne, ou encore le respect de la diversité des contributions (procès-verbal ISP 2024). Chaque activité doit être élaborée en commun, mobilisant la diversité des ressources policières et universitaires. La coproduction de savoirs représente ainsi un défi majeur qui suppose des compromis et des vitesses de fonctionnement différentes, influencées par les institutions et les intérêts individuels. Elle suggère, en outre, la nécessité de rester réalistes quant aux impacts du SPRD, peu mesurables encore, bien que de premières pistes quant à la transférabilité des savoirs vers la formation soient identifiées.

Vers des systèmes de polices basés et axés sur le savoir ?

Si l'établissement du *Swiss Police Research Dialogue* n'en est qu'à ses débuts, cette plateforme de mise en réseau mérite une attention toute particulière, car pour la première fois en Suisse, un dialogue structuré et régulier entre la police et la science est coordonné et officialisé. Le présent article a exploré la phase initiale de ce vaste projet.

L'analyse effectuée atteste trois principaux constats. Premièrement, il convient de relever l'intérêt général et l'engagement des personnes concernées par la démarche, ce qui est fondamental pour initier un tel projet d'envergure. Ces personnes relèvent également les défis structurels, collaboratifs et éthiques qui mériteront toute leur attention lors des prochaines rencontres du SPRD. Deuxièmement, notre analyse met en lumière la phase de recrutement des représentant.e.s du SPRD. Cette étape retient notre attention, car les profils et les compétences retenues influenceront particulièrement les activités et les impacts du SPRD. Troisièmement, nous témoignons un intérêt certain pour la coproduction de savoirs qui laisse transparaître les opportunités et les défis engendrés

par d'étroites collaborations entre les milieux académique et policier.

À l'avenir, les relations entre la police et la science seront renforcées en Suisse. Si le défi à relever est grand, il constitue une réelle impulsion vers des systèmes de polices basés et axés sur le savoir. Car force est de constater qu'il est temps de relier les connaissances académiques et pratiques, de coproduire les savoirs et ainsi de démontrer leurs implications essentielles pour les parties prenantes qui entourent la recherche, la formation et la pratique policières.

Bibliographie

- Crawford, A., Amicelle, A., & de Maillard, J. (2023). Police et université : Retour réflexif sur la « coproduction de savoirs » en sécurité. *Gouvernement et action publique*, 12(3), 177-196. <https://doi.org/10.3917/gap.233.0177>
- Emery, Y., & Niklaus, J. (2015). La coproduction dans les prestations relevant de la puissance publique. L'exemple de la police de proximité en Suisse. *Management & Avenir*, 76(2), 37-55. <https://doi.org/10.3917/mav.076.0037>
- Hagmann, J., & Wolf, A. (2024, 10 janvier). *La police prend enfin sa place dans la recherche scientifique en Suisse*. DeFacto. <https://www.defacto.expert/2024/01/10/la-police-prend-enfin-sa-place-dans-la-recherche-scientifique-en-suisse/?lang=fr>
- Pedrozo, S. (2020). *Drones et sécurité publique: Impacts et enjeux socio-spatiaux* [Thèse de doctorat, Université de Neuchâtel]. Libra. <https://libra.unine.ch/handle/123456789/28591>
- Pedrozo, S. (2024). *Concept relatif au Swiss Police Research Dialogue (SPRD)* [concept]. Institut Suisse de Police.
- Pedrozo, S., & Amberg, C. (2023). *From science into practice* [exposé]. Journée de l'Institut Suisse de Police, Lucerne.
- Procès-verbaux ISP (2022-2024). *Discussions autour de SPRD*, Institut Suisse de Police, Neuchâtel.
- Rencontre du « Dialogue autour de la recherche » (2023). Padlets, Berne.

L'Institut de médecine légale de Zurich

L'Institut de médecine légale de Zurich (*Forensisches Institut Zürich*, FOR) a vu le jour en 2010. Son directeur, Thomas Ottiker, et son suppléant, Jörg Arnold, évoquent ici l'histoire de l'institution, ses grands axes de travail et son activité de recherche, et en quoi consiste la mise en réseau et la coopération, sans oublier les grands enjeux et les défis du moment.

« Traditionnellement, sur la place de Zurich, la Police cantonale avec son service de police scientifique KTA et la Police municipale avec son service scientifique (WD) se chargeaient des tâches de police scientifique au service des instances de police et de justice. De plus, avec son service de recherche scientifique WFD, la Police municipale travaillait aussi pour le compte de la Confédération ». Ces éléments ont accompagné depuis 2010 l'Institut de médecine légale de Zurich (FOR) tout au long du processus politique qui a conduit à son autonomie, en réponse à plusieurs interventions parlementaires formulées dans la foulée de l'entrée en vigueur de la loi sur l'organisation de la police zurichoise (POG¹). Après les travaux préparatoires menés par une organisation de projet du canton et de la ville de Zurich, le KTA et le WD ont été

regroupés le 1^{er} mars 2010 sur le plan organisationnel, sous le nom de *Forensisches Institut Zürich*.

Création du FOR – processus politique

Au cours des années suivantes, il a fallu élaborer un appareil réglementaire sur la base des retours de consultation puis édicter des bases juridiques. Dans ce contexte, il est apparu qu'en raison des assurances données aux agentes et agents de police de pouvoir rester employés par leur corps de police, leurs salaires seraient soumis à la TVA si le FOR devenait une personnalité juridique distincte. Dès lors, le processus politique s'est enlisé jusqu'à ce qu'il ressorte clairement en 2015/2016 que, dans le cadre de la révision de la loi sur la TVA, les collectivités de droit public assumant des tâches régaliennes ne seraient pas assujetties à la TVA. Dans la foulée d'une nouvelle étape du processus politique, à partir de fin 2016, une organisation de projet a été mise en place avec pour mission d'élaborer les bases légales, les règlements ad hoc et les conditions régissant le FOR – en tant qu'établissement autonome de droit public – en matière de personnel, de finances et d'organisation.

Étant donné que le canton de Zurich et la ville de Zurich sont tous deux parties prenantes au FOR, le processus

politique a été de longue haleine, mais le résultat est très solide et repose sur un large consensus. La décision 1000/2018 arrêtée le 28 novembre 2018 par le Conseil de la ville de Zurich a été avalisée le 27 novembre 2019 par le Conseil communal, puis plébiscitée par 89% des votants dans les urnes. Le dossier a ensuite été traité par les instances cantonales, avec approbation de la convention sur la création et l'exploitation de l'Institut de médecine légale de Zurich (convention FOR²) le 6 mai 2020 par la décision du Conseil d'État 457/2020, avant que l'objet (projet 5621) soit soumis au Grand Conseil. Celui-ci l'a adopté le 21 avril 2021 par 165 voix. La convention était soumise au référendum facultatif, qui n'a pas été saisi. Avec la publication des décisions correspondantes et des règlements relatifs au FOR dans la Feuille officielle, ceux-ci sont entrés en vigueur après l'expiration du délai de recours, de sorte que l'autonomie du FOR a pu prendre effet au 1^{er} janvier 2022. Les quelque 160 collaborateurs policiers et civils ont tous été regroupés au sein de l'institut. Le règlement sur les émoluments³ du FOR est entré en vigueur à la même date.

Le FOR avant le FOR

Les débuts du FOR remontent au « Service scientifique » (WD), fondé en 1952 et comprenant le « Service de recherche scientifique » (WFD, tâches sur mandat de la Confédération) de la Police municipale de Zurich et le « Service de police scientifique » (KTA) de la Police cantonale de Zurich. Les deux services, travaillant en étroite collaboration, se sont toujours concertés sur leurs domaines de tâches respectifs, de manière à éviter les doublons et, le cas échéant, certaines redondances. Très tôt, des spécialistes des accidents ont été associés aux travaux du WD et équipés selon les méthodes de police scientifique moderne requises pour les enquêtes sur les accidents⁴ de la circulation, les accidents d'avion et les accidents du travail. Au sein du KTA,

Auteurs

Thomas Ottiker, directeur FOR
Jörg Arnold, directeur suppl. FOR





La visualisation en 3D permet d'obtenir de précieux indices.
(Image : reconstitution du crash de l'appareil JU52 en août 2018)

les spécialistes des documents et des empreintes digitales ont toujours été actifs dans toute la Suisse, et le service d'identification s'est chargé des relevés d'identité pour tous les corps de police zurichoises. Les deux services ont également répondu en partie aux besoins techniques des autorités de poursuite pénale au niveau national.

Traitement des cas et recherche – champs prioritaires

Depuis le début des années 2000, les traces numériques ont gagné en importance dans tous les domaines de spécialisation, avec quelques années d'avance s'agissant du passage à la photographie numérique. S'y ajoutent la mesure en 3D et la réalité virtuelle.⁵

Avec l'apparition et le développement rapide des analyses d'ADN qui, en Suisse, sont du ressort des instituts de médecine légale, les traces biologiques ou les matériaux de traces contenant de l'ADN ont pris une importance croissante en criminalistique, en plus des

microtraces classiques comme les fibres, les cheveux et les éclats de peinture.

Le FOR a toujours été d'avis qu'il fallait disposer dans toutes les disciplines de spécialistes dotés de la capacité de rédiger des expertises pour les autorités d'enquête et les tribunaux.⁶ De plus, ces dernières années, l'accent a été mis sur l'uniformisation de l'interprétation des résultats de la recherche de traces et sur une évaluation uniforme dans tous les domaines.⁷



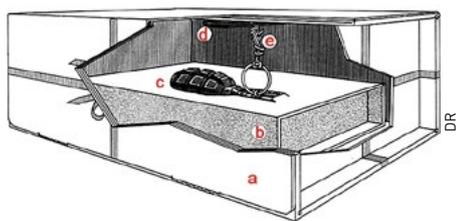
«En ce qui concerne les délits commis avec des armes à feu, le FOR gère depuis les années 1980 le Service central d'analyse des traces d'armes à feu.»

Défis particuliers et modes de collaboration

De par son envergure et sa mission de centre de compétences criminalistique et scientifique⁸, le FOR est au service de diverses instances fédérales dans le domaine de la conservation et de l'évaluation des traces.⁹ Il s'agit notamment de fedpol, du Ministère public de la Confédération, de la justice militaire et de la police militaire ainsi que du Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) ou du Laboratoire de Spiez, qui ne disposent pas tous de leur propre technique en matière de criminalistique ou d'accidents. Le FOR étant à la fois une entité juridique et une autorité de police cantonale, son directeur est habilité à conclure des contrats de services et des accords de collaboration.

En ce qui concerne les délits commis avec des armes à feu, le FOR gère depuis les années 1980 le Service central d'analyse des traces d'armes à feu (ZSAS), sur mandat de la CCPCS ou de la CCDJP. Outre la gestion d'une collection de munitions ayant servi à commettre une infraction et d'armes à feu, il établit des comparaisons entre les traces laissées lors des nouveaux délits et celles laissées par les anciens, livre ces comparaisons aux autorités de poursuite pénale dans toute la Suisse et met sur pied des formations.

En outre, il existe une étroite collaboration et des échanges réguliers avec l'École des Sciences Criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne ainsi



«Les spécialistes du FOR se chargent aussi du désamorçage des engins explosifs et incendiaires improvisés.»
(Image: colis piégé)

qu'avec l'Institut de médecine légale (IRM-UZH) et l'Institut de linguistique informatique¹⁰ de l'Université de Zurich.

Les enjeux du moment

Depuis la révision de la loi sur les profils d'ADN et du code de procédure pénale, il est désormais permis d'effectuer, outre les analyses classiques de profils d'ADN médico-légaux, des analyses étendues telles que le phénotypage ainsi que l'établissement et la comparaison de profils d'ADN Y.¹¹ Il s'agit de rester à la pointe des connaissances et de connaître précisément les opportunités mais aussi les limites de ces nouvelles méthodes criminalistiques et de les utiliser de manière optimale en étroite collaboration avec l'IRM-UZH et les autorités de poursuite pénale. Un autre sujet d'actualité est l'utilisation

de l'intelligence artificielle dans le cadre de la police scientifique; outre les défis d'ordre technique et scientifique, il s'agit de veiller au respect du cadre légal.^{12,13,14}

Autres sujets et problématiques

Parmi les tâches du FOR pour le compte de fedpol et du Ministère public de la Confédération figurent la conservation et l'évaluation des traces d'événements impliquant des explosifs.¹⁵ Dans ce domaine, les spécialistes du FOR se chargent aussi d'une deuxième tâche, synonyme d'importantes synergies: le désamorçage des engins explosifs et incendiaires improvisés, réalisé par des démineurs de la police entièrement formés. Le danger une fois neutralisé, ceux-ci disposent de toutes les informations sur ce qui a éventuellement été modifié ou sur ce qui doit faire l'objet d'une attention particulière du point de vue de la détection des traces.

Dans le domaine des stupéfiants, le FOR exploite, sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le laboratoire de référence pour les nouvelles substances psychotropes (NPS)¹⁶, en assure le monitoring et fournit aux instituts de médecine légale les substances de référence correspondantes en quantités infimes. Dans ce

domaine, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDT) est un client de premier plan. Pour son compte, le FOR analyse les nombreux stupéfiants saisis par les douanes, ce qui lui permet de connaître les substances les plus récemment mises en circulation.

Conclusion

L'accès au statut d'autonomie a impliqué d'importants changements législatifs, formels et organisationnels. L'objectif principal de la direction du FOR a toujours été de garantir à tout moment un degré de qualité élevé concernant son cœur de mission, à savoir les activités relevant de la recherche de traces et des techniques de la criminalistique préventive. Nous estimons que cet objectif a été atteint. Avec ses parties prenantes que sont la ville et le canton de Zurich, l'Institut médico-légal de Zurich bénéficie d'une large assise à l'échelon politique. La conjonction du savoir-faire policier et scientifique est un plein succès. Le FOR est présent tout le long de la chaîne des preuves en matière de recherche de traces – du lieu de l'événement jusqu'à la salle d'audience – avec toute la diversité requise concernant les aspects du travail médico-légal.

1 Polizeierorganisationsgesetz vom 29. November 2004 (POG, LS 551.1).

2 Vereinbarung zwischen dem Kanton Zürich und der Stadt Zürich über Errichtung und Betrieb des Forensischen Instituts Zürich (du 12 avril 2021, convention FOR, LS 551.60).

3 Gebührenordnung des Forensischen Instituts Zürich (du 11 juin 2021, Gebührenordnung FOR, LS 551.63).

4 Arnold J., Unfall-Gutachten, Methodik – Möglichkeiten – Grenzen – Fallstricke – StPO, *Strassenverkehr/Circulation Routière* 1/2016, p. 40–45.

5 Plus d'informations (allemand/anglais) sous: <https://www.3dzz.ch>.

6 Arnold J., Weitere Gedanken zur Auftragserteilung, *forumpoenale* 6/2020, p. 466–473.

7 Arnold J., Ottiker Th., Kriminalistisches Denken – systematisch, methodisch, logisch. *Kriminalistik* 1/2019, S. 50–54.

8 §2 Zweck, Vereinbarung FOR.

9 Pour plus d'informations: www.for-zh.ch → Dienstleistungen oder → Zentralstellen.

10 Pour plus d'informations: Ruch H., Fröhlich A., Lim S. Grosse sprachliche Vielfalt auf kleinem Raum – Chancen und Herausforderungen der forensischen Phonetik in der Schweiz, *Kriminalistik* 4/2023, p. 191–199.

11 Pour plus d'informations: Arnold J., Kratzer A., Lüthi F., Voegeli P., Auswirkungen der Revision des DNA-Profil-Gesetzes in der Schweiz, DNA und DNA-Profile – genetische, kriminalistische und juristische Aspekte. *Kriminalistik* 3/2024, p. 175–179.

12 Pour plus d'informations: <https://www.formaltec.ch>

13 Pour plus d'informations: Lory M., Bovens M., Dobay A., Der Einsatz von «Künstlicher Intelligenz» in der forensischen Fallarbeit, Teil 1: Wie bekommen wir Maschinen in den Griff?, *Kriminalistik* 3/2023, p. 178–183.

14 Pour plus d'informations: Lory M., Bovens M., Der Einsatz von «Künstlicher Intelligenz» in der forensischen Fallarbeit, Teil 2: Die Maschine findet noch geringste Reste von Treibstoffbenzin im Brandschutt, *Kriminalistik* 7/2023, S. 426–432.

15 Ausführlich dazu Kurmann T., Schmid F., Arnold J., Kommissar Zufall und eine Paketbombe aus dem Jahr 2002. *Kriminalistik*, 3/2022, p. 177–181.

16 Pour plus d'informations: Bogdal C., Schläpfer M., Bissig Ch., Arnold J., Cannabis, Cannabisprodukte und synthetische Cannabinoide. Vielfältige Herausforderungen. *Jahrbuch zum Strassenverkehrsrecht* 2022, p. 279–291.

La recherche policière hybride à la Police cantonale de Bâle-Ville

Depuis 2022, le service Sciences policières du canton de Bâle-Ville pratique un type de recherche translationnelle mettant directement en lien des sujets issus de la pratique et de la riche expérience de terrain des policiers avec les avancées de la recherche. Convoquant l'expertise des sciences politiques, de la criminologie, de la sociologie, de l'ethnologie et de la pratique policière, le service travaille en étroite collaboration avec les praticiennes et praticiens du corps de police et avec l'administration, dans le cadre de projets.

Le système policier suisse est fortement sollicité, compte tenu de la cadence soutenue à laquelle évolue la criminalité et des chiffres noirs qu'il s'agit de faire baisser. La police doit pouvoir compter sur des développements techniques lui permettant de gérer de manière proactive les conflits croissants autour de l'occupation de l'espace public. Elle doit ainsi répondre aux besoins d'aide et de protection d'une population de plus en plus mobile et hétérogène – ceci dans un contexte social qui se caractérise par une individualité accrue et des attentes contradictoires, aussi envers l'État et la police. Par ailleurs, la sécurité se place dans le cadre d'une concertation de plus

en plus interdisciplinaire avec d'autres autorités, et il s'agit de faire preuve de davantage d'anticipation et de se fonder sur des bases plus objectives. Tout cela dans un contexte de pénurie persistante de personnel qualifié, de sous-effectif et de grande complexité du système fédéral concernant la sécurité intérieure.

Affronter ces défis demande des développements importants et une collaboration plus étroite entre la police et la science. Il s'agit de mettre à la disposition de la police des connaissances spécialisées issues d'autres domaines, mais aussi des méthodes d'acquisition de connaissances provenant de la recherche fondamentale. La collaboration avec la science ne saurait cependant se faire à sens unique : si les résultats de la recherche servent le travail de la police, les besoins qu'a celle-ci dans la pratique doivent, à l'inverse, être rendus plus accessibles pour la science. L'objectif est que les hautes

Auteur

Dr Jonas Hagmann

dirige le service Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville



Les collaborateurs du service Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville (avec les temporaires, l'équipe, celle des projets adjoints et celle des projets financés avec des fonds tiers).

écoles traitent davantage de questions primordiales pour le travail de sécurité accompli à l'échelle locale, lequel, en raison d'une logique tenant à l'institution universitaire, restent souvent ignorées par la recherche. Il y a donc lieu de développer un type de recherche translationnelle, soit une approche de traitement des connaissances qui intègre directement les problématiques pratiques et relie l'énorme réservoir d'expériences des policiers et policières avec l'état de la recherche.

C'est ce type de démarche qu'a adopté le canton de Bâle-Ville en créant en 2022 le service de recherche policière hybride, un service qui convoque l'expertise des sciences politiques, de la criminologie, de la sociologie, de l'ethnologie et de la pratique policière, et travaille en étroite collaboration avec les praticiennes et praticiens du corps de police et avec l'administration, dans le cadre de projets. Centrée sur le travail policier urbain dans une optique anticipatoire, aussi bien à Bâle que dans le reste de la Suisse, cette démarche permet aussi de garder un œil sur les composantes transnationales et interdisciplinaires, afin d'analyser les expériences faites à l'étranger. Aussi, comme son nom l'indique, ce service a pour vocation de faire de la recherche avec, pour, mais aussi sur la police. Avec sa structure hybride, son soutien se situe à l'interface entre la police et la recherche, afin d'aider la police cantonale à mieux remplir ses missions légales de protection et de maintien de l'ordre. Il s'agit par ailleurs de renforcer la recherche policière à l'échelle de la Suisse et de rendre le domaine de la police accessible à de plus larges groupes d'intéressés. Ceci à l'instar du *College of Policing* en Grande-Bretagne, de l'*École Nationale de Police du Québec au Canada*, des centres de recherche en criminologie et sur la police en Allemagne ou de l'*Institut des hautes études du Ministère de l'Intérieur* en France.

Le service Sciences policières cumule les compétences d'un état-major et d'un centre de recherche. Ainsi,

Les quatre champs d'action du service Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville

	Contributions à court terme	Travail de fond sur le moyen et le long terme
«Orientation service»	Soutien (scientifique) au management <ul style="list-style-type: none"> • Accès à la littérature spécialisée • Préparation d'études pertinentes • Traitement des demandes en matière de recherche • Encadrement des travaux de qualification • Prises de position interdisciplinaires 	Stratégique <ul style="list-style-type: none"> • Concepts et rapports de la Police cantonale de Bâle-Ville • Groupes de travail et commissions; interne, cantonal, à l'échelle suisse ou à l'international
«Orientation recherche»	Recherches appliquées <ul style="list-style-type: none"> • Traitement systématique des expériences réalisées et des bonnes pratiques dans le système policier suisse et européen, avec des conclusions pour le travail de terrain 	Recherches policières <ul style="list-style-type: none"> • Monitoring et recherche fondamentale • Publications et enseignement à l'interne • Moyens tiers et coopérations • Chercheur-se-s invité-e-s

ses prestations sont prévues pour différents acteurs, du service extérieur aux spécialistes sur le terrain de la recherche, en passant par les responsables techniques, la direction de la police et les interlocuteurs cantonaux. Une présence qui se reflète aussi dans la palette de produits, laquelle se décline (idéalement) en quatre champs d'action: les travaux de la division des sciences policières, lesquelles ont un caractère soit de prestation de service plus élevé, soit de recherche plus marqué, ou alors se distinguent par le caractère à court ou à long terme de leurs contributions (voir graphique en haut). Le champ d'action «Soutien scientifique au management», se concentre sur la présentation d'études nationales et internationales pertinentes à l'usage interne du corps de police. Ont été créés à cet effet des accès numériques à des articles spécialisés dont les policiers et policières ont besoin pour leurs travaux de qualification. Il s'agit d'assurer l'encadrement de ces derniers, d'opérer un tri parmi les demandes de recherche externes puis de les organiser de façon que les deux parties en tirent profit;

enfin, des prises de position interdisciplinaires de la police cantonale sont rédigées à l'attention de l'administration cantonale, du parlement cantonal et du gouvernement cantonal.

Les «recherches appliquées» constituent le cœur de métier du service. Elles combinent le travail bibliographique à la collecte de bonnes pratiques auprès d'autres corps de police en Suisse et à l'étranger, c'est-à-dire des enquêtes directes sur la situation actuelle: Comment établir un bon compte rendu en matière de délits de haine? Dans quelle sens évolue le travail de prévention de la police? Les collaborateurs de la police peuvent-ils et doivent-ils être pseudonymisés afin de les protéger des agressions personnelles? Les études appliquées sont réalisées sur mandat interne puis formulées en termes d'action en collaboration avec les spécialistes du corps de police. Elles permettent ainsi à la police de mieux aborder les thématiques étudiées.

S'agissant du champ d'activité «Stratégique», le service coopère à l'élaboration de concepts et de rapports de la police cantonale ou les dirige, par

exemple sur l'avenir du secteur d'intervention cantonal et du travail de la police en général. La participation à des groupes de travail et à des commissions internes et cantonales, voire nationales, en fait également partie. Figurent parmi les thématiques l'évaluation du recours à des drones, la gestion interdépartementale des espaces publics à Bâle ou les futurs profils de cadres de la police en Suisse.

À l'intersection avec le quatrième champ d'action, celui de la «recherche policière», le service est associé aux travaux des commissions de recherche policière nouvellement créées de Francopol et d'Europol, au sein desquelles il représente par ailleurs la Suisse. En collaboration avec d'autres corps de police, il améliore dans ces commissions l'accès des polices aux connaissances spécialisées et à la recherche. La recherche policière elle-même comprend un suivi de toutes les publications scientifiques sur la police en Suisse, un recueil des documents stratégiques et des rapports annuels des corps de police suisses ainsi qu'un inventaire des newsletters et podcasts pertinents en matière de science policière. Ces compilations permettent de consulter rapidement et aisément les derniers résultats de la recherche, ce qui facilite la collaboration entre la police et la science. De plus, le quatrième champ d'action porte sur des activités de recherche classiques: l'obtention de fonds tiers pour les travaux de recherche et la coopération avec les hautes écoles spécialisées et les universités. Aujourd'hui, grâce à des subventions externes, le service mène deux projets de recherche de grande envergure et, en collaboration avec un chercheur invité de l'EPFZ, il peut se consacrer à d'autres thématiques utiles pour la police cantonale.

Au quotidien, les quatre champs d'action décrits ci-dessus ne sont pas strictement délimités en termes de personnel et de contenu. Les compétences professionnelles des uns et des autres sont demandées dans les

quatre champs et se complètent grâce au travail d'équipe. Il en ressort des produits de connaissances à l'attention des différentes parties prenantes. Le lien recherché entre les connaissances pratiques et l'état de la recherche est donc aussi présent concernant les collaborateurs et les produits élaborés. La même diversification est à l'œuvre dans le partage des tâches. Outre les travaux internes à l'usage du service, la participation à des groupes de travail, la mise en ligne des résultats sur l'intranet, etc., les collaborateurs diffusent aussi les résultats sous forme de résumés anonymes publiés dans des articles de journaux, sur le site Internet de la police cantonale ou dans sa newsletter, lorsque cela est indiqué.

Ces canaux permettent de rendre les études accessibles aux personnes intéressées des cercles de la police, de la recherche universitaire et du public. Un moyen de conférer une plus large assise à la recherche policière suisse, aujourd'hui encore peu pratiquée, mais aussi de placer le débat public sur la police en Suisse sur un plan plus objectif et de lui donner des fondements plus solides. Avec un peu de chance, cela permettra également de faire contrepoids aux généralités réductrices qui circulent sur la police et de la positionner pour ce qu'elle est: un élément essentiel au cœur du tissu social et politique de la Suisse et une organisation confrontée à de nombreux défis, tenue qu'elle est par nature de se développer et de s'améliorer continuellement.

Comment gérer plus stratégiquement les zones où se concentre la violence? Quand les équipes Dialogue contribuent-elles éminemment à calmer le jeu lors de manifestations? Et comment la recherche policière suisse peut-elle être plus largement mise à profit et développée? Le travail de recherche policière, au carrefour de la pratique et de la science, constitue pour la Police cantonale de Bâle-Ville un outil supplémentaire pour faire évoluer ses prestations et s'acquitter encore plus efficacement de ses missions au

service de la population et du canton. Le caractère hybride et translationnel de cette démarche complète ainsi les approches adoptées par les différentes disciplines existantes – plutôt universitaires – en matière de criminalité et de sécurité intérieure, à savoir la criminologie, le droit pénal, la recherche sur la politique de sécurité ou la sociologie, avec leur point de vue particulier sur la pratique et le système policiers.

En bref : le service Sciences policières

Le service Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville est une unité hybride relevant des sciences sociales, et situé au carrefour de la pratique et de la recherche policières. Le service se consacre à des problématiques actuelles concernant le travail de la police en milieu urbain, et sa démarche est aussi anticipatoire. Dans cette optique, il établit des ponts entre les connaissances empiriques appliquées, la méthodologie scientifique et les résultats d'études internationales. Par ailleurs, il épaula la direction, réalise des recherches appliquées et les formule en termes d'action, conçoit des rapports stratégiques et pratique de la recherche policière universitaire. Les priorités actuelles sont les équipes Dialogue, les points de concentration de la violence, l'évaluation des données, la prévention de la radicalisation et les thématiques de la sécurité et de l'affectation transitoire dans les villes.

www.bs.ch/polizeiwissenschaften

Les produits destinés au public sont en libre accès sur Internet et via l'abonnement à la newsletter.



La prévention policière – quelques considérations prospectives

Compte tenu de la rapidité des changements touchant tous les domaines de la criminalité, il convient de se demander comment doter au mieux la prévention policière sur les plans de l'organisation, des thématiques et du personnel. Le département Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville a mandaté dans ce but une vaste enquête de terrain auprès de corps de police suisses et étrangers, afin de dresser un état des lieux et d'établir des prévisions pour l'avenir.

La prévention policière doit constamment s'adapter aux nouvelles tendances qui traversent la société, sachant que la cohabitation au quotidien au sein de la population et les relations sociales ne sont pas des données fixes et qu'elles évoluent continuellement. De leur côté,

les modes opératoires des personnes et des groupes criminels évoluent aussi de manière très dynamique. Il faut aussi relever que les attentes de la population envers les pouvoirs publics et les forces de l'ordre pour qu'ils la protègent contre les dangers se font toujours plus pressantes et que, par ailleurs, les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur de nouveaux moyens techniques, professionnels et humains pour fonder leur action préventive. De cette complexité ressort le besoin de sonder l'avenir, afin de déterminer dans quelles directions et selon quelles modalités la prévention policière pourrait se développer.

De nombreuses études ont démontré l'utilité de la prévention. Ainsi, aux États-Unis, des chercheurs ont chiffré à plusieurs millions de dollars les dommages financiers évités, dès lors qu'un jeune délinquant considéré comme étant à haut risque ne devient pas un criminel. C'est pourquoi, au regard de l'évolution de plus en plus rapide de la société, de la criminalité, des attentes de la population et du travail policier, il convient de se demander comment doter au mieux la prévention policière sur les plans de l'organisation, des thématiques et du personnel.

Enquête sur les pratiques en Suisse – et au-delà de nos frontières

L'enquête a consisté à recueillir les avis des 26 corps de police cantonaux et des grands corps de police des villes. Vingt-trois corps de police suisses y ont finalement participé, ainsi qu'une unité de l'Allemagne du Sud, afin d'avoir un aperçu de la situation au-delà des frontières et de collecter des idées provenant d'un contexte européen. Vu la situation géographique du canton de Bâle-Ville, il est particulièrement pertinent d'étudier les approches adoptées dans les pays limitrophes constituant le *Dreiländereck*. Par ailleurs, selon le conseil de spécialistes, il a aussi été demandé à un corps de police municipale autrichien et à son homologue danois de livrer leurs estimations sur les tendances observées dans leur travail. Pour la France voisine, les observations ont été obtenues en consultant la littérature spécialisée.

Le catalogue de questions mettait tout d'abord l'accent sur l'état des lieux, à savoir les structures organisationnelles actuelles, les tâches et le personnel engagé dans le domaine de la prévention policière. Dans un deuxième temps, il s'agissait de livrer des estimations concernant le développement de la structure organisationnelle, les tâches et le recrutement du personnel. Les données recueillies ont fait l'objet d'une évaluation qualitative. Pour les questions ouvertes, la délimitation entre les différentes catégories de réponses était parfois légèrement floue. Les pourcentages indiqués ici reflètent les pratiques en Suisse, les données recueillies à l'étranger sont traitées séparément.

La prévention policière aujourd'hui

En ce qui concerne la structure organisationnelle, il ressort que 43% des corps de police suisses interrogés disposent d'une unité organisationnelle dédiée, responsable du travail de prévention de la police. 30% des corps de police interrogés en sont dépourvus.

Auteur-e-s

Anna Lena Grüniger

est collaboratrice scientifique



Nicolas Körber

Sgtm 1, est policier et collaborateur scientifique

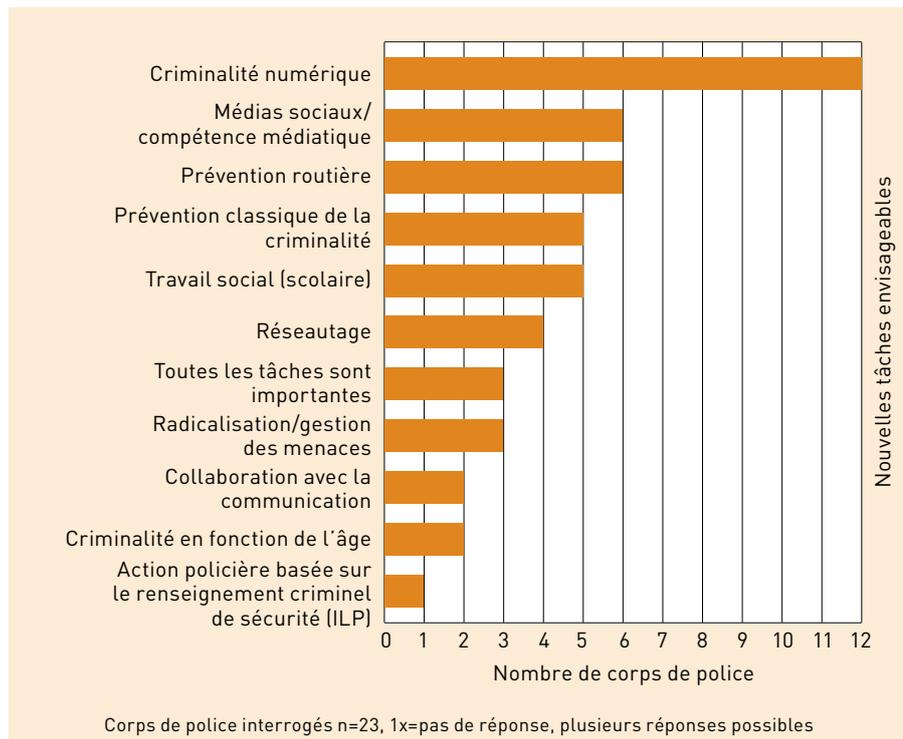


Dr Jonas Hagmann

dirige le service Sciences policières de la Police cantonale de Bâle-Ville



Fig. 1 : Nouvelles tâches possibles pour les unités de prévention de la police



52% des personnes interrogées prévoient que la prévention contre la criminalité numérique sera renforcée. Au nombre des nouvelles tâches, 26% des corps de police mentionnent la prévention routière et le travail préventif dans les médias sociaux.

Le cas échéant, les tâches de prévention policière sont assurées par les services médias et communication ou alors, la focale est resserrée sur certaines thématiques. Lorsqu'elles existent, les unités de prévention spécialisées sont généralement organisées de manière hiérarchique, selon le modèle « *staff and line* ». Certains corps de police n'allouent pas suffisamment de ressources à la prévention en termes d'EPT pour obtenir des résultats chiffrables sur la structure organisationnelle.

Les principaux champs d'activité actuels sont la prévention de la criminalité ainsi que la prévention et l'éducation routières. La police de proximité (*community policing*), dont l'objectif est d'appliquer des méthodes favorisant la confiance et un travail de police proche des citoyens, n'est pas rattachée de manière uniforme au domaine de la prévention. 26% des corps de police interrogés citent la police de proximité comme faisant partie intégrante du

domaine de la prévention, tandis que près de 44% d'entre eux sont d'avis contraire. Les raisons invoquées sont le manque de ressources financières ou encore le rattachement à une autre unité organisationnelle.

Pour dresser l'état des lieux du personnel effectuant un travail de prévention au sein de la police suisse, il a fallu d'abord recenser les EPT, avant de les comparer aux effectifs globaux indiqués par les commandantes et commandants des polices cantonales et municipales. Il en ressort que les unités de prévention représentent une part restreinte des effectifs respectifs, dans une fourchette de zéro à un pour cent et, plus rarement, de deux ou trois pour cent de l'ensemble de l'organisation. La majorité des corps de police interrogés n'emploient actuellement aucun collaborateur du civil dans le domaine de la prévention, bien que, selon la CCPCS, la police suisse compte aujourd'hui dans ses rangs 24% de collaborateurs civils.

Attentes des praticiennes et praticiens

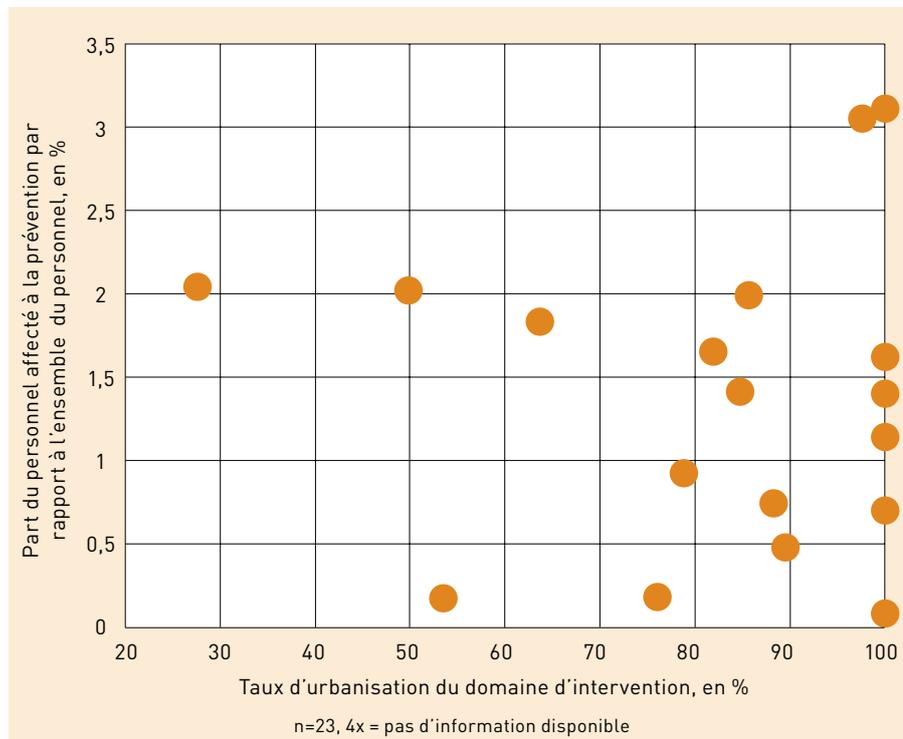
Les avis des corps de police interrogés divergent concernant les structures organisationnelles du travail de prévention à mettre en place pour l'avenir. Certains ne s'attendent à aucun changement institutionnel, alors que d'autres tablent sur la création de services ou de domaines spécialisés. L'enquête montre que les corps de police les plus importants en termes de personnel ont tendance à s'attendre à une augmentation des ressources humaines ou financières et à la mise en place d'unités organisationnelles spécialisées.

Sont cités parmi les domaines d'activité primordiaux pour l'avenir, la criminalité numérique et la prévention routière dans les écoles, et aussi des sujets comme les véhicules tendance, le travail social dans les écoles ou la police de proximité (fig. 1). Six corps de police estiment que les médias sociaux sont un moyen essentiel pour atteindre les jeunes, et tout particulièrement pour sensibiliser aux dangers qu'ils représentent. Deux corps de police considèrent, de plus, que le travail de prévention de la criminalité ciblé sur l'âge gagnera en importance.

À la question de savoir si l'utilisation réussie des moyens préventifs et la disparition de certains champs de la criminalité rendront superflus certains aspects du travail de prévention de la police, la majorité des praticiens interrogés répondent clairement par la négative. Ils mettent au contraire en avant un très grand besoin d'action, actuellement non couvert en termes de personnel, notamment concernant l'espace numérique.

Enfin, en ce qui concerne les effectifs, deux approches de recrutement opposées se dégagent. Certains corps de police ont clairement l'intention d'associer à l'avenir à leur travail de prévention des compétences de plus en plus interdisciplinaires – et donc aussi « civiles ». Pour de nombreux autres corps de police, la formation policière

Fig. 2: Taux d'urbanisation et part des postes à temps plein des unités de prévention



Les résultats montrent qu'à partir d'un taux d'urbanisation dépassant les 80 %, les postes à temps plein sont effectivement en plus grand nombre.

de base et «l'expérience du front» resteront prioritaires au moment de repourvoir un poste.

Impulsions de l'étranger et du contexte urbain

En portant le regard sur d'autres pays, il apparaît que la prévention policière en Allemagne présente de grandes similarités avec celle pratiquée en Suisse en termes d'organisation, de domaines d'activité et de méthodes de travail. Le système français, par contre, avec sa division en *gendarmerie* et *police nationale*, est organisé aux niveaux national et communal mais ne connaît pas de pratique généralisée concernant la prévention de la violence et des drogues ou encore la prévention routière à l'école. La police autrichienne s'investit en particulier dans le travail de prévention contre la violence sexiste, alors que le dispositif danois semble comparativement couvrir le plus large

spectre. Les questions posées à la police danoise font ressortir que son travail est fortement axé sur les auteur-e-s (potentiels) de violence et déploie des efforts impressionnants pour entretenir le réseau de voisinage et de partenariat, pour le contact avec les victimes et leur suivi, et pour la communication avec la population en général.

Le tableau de la situation en Autriche et au Danemark provient des corps de police de grandes villes – un fait qui soulève implicitement la question de savoir dans quelle mesure le degré d'urbanisation des zones d'intervention impacte le travail de prévention de la police. Y a-t-il un besoin accru de travail de prévention dans les zones densément peuplées en raison de la multiplicité des points de friction? Faut-il un catalogue de prestations plus large pour la population urbaine? Une simple comparaison entre le degré d'urbanisation et la dotation actuelle

en matière de travail de prévention de la police montre que dans les cantons où plus de 80% de la population vit dans des communes urbaines, la proportion de personnes affectées au travail de prévention est plus élevée. Cette corrélation n'est cependant pas absolue. Certains cantons plus ruraux affectent du personnel à la prévention pour une part comparativement plus substantielle, et certains corps urbains ont des unités de prévention plus légèrement dotées. La «question urbaine» ne peut donc pas encore être résolue de manière définitive et nécessite une analyse plus approfondie (fig. 2).

Le paysage de la prévention policière en Suisse est hétérogène – ce qui n'est guère surprenant, car les différents systèmes policiers présentent de grandes différences et les priorités d'intervention sont loin d'être identiques. Cette hétérogénéité se reflète aussi en partie dans les estimations formulées par les praticiennes et les praticiens concernant les tendances. Il existe aussi, évidemment, des points de vue concordants. D'une manière générale, on s'attend à une institutionnalisation de plus en plus spécialisée; sont aussi citées certaines thématiques dont l'importance ira croissant, tandis que la question du personnel oscille entre les pôles de l'interdisciplinarité et de l'expérience policière. À noter que le travail policier mis en lumière ici ne représente qu'un aspect des efforts de prévention entrepris par les cantons, les communes et la Confédération. Ces efforts sont aussi déployés par des spécialistes et des services non rattachés aux organisations policières, par exemple par la Prévention Suisse de la Criminalité (PSC). Se pose dès lors la question captivante de savoir quels champs d'action peut-on encore identifier et quelle organisation envisager, avec quel personnel, pour le système de prévention interne et externe à la police – l'objectif étant de concevoir le travail de prévention des autorités dans sa globalité, afin de le préparer aux enjeux à venir.

Quelles capacités ont (encore) les super-reconnaisseurs ?

Les super-physionomistes, ces personnes dotées de capacités exceptionnelles pour comparer et reconnaître des visages, s'avèrent extrêmement utiles pour les autorités de poursuite pénale, dès lors qu'il s'agit par exemple de trier et de traiter de grandes quantités de matériel photo et vidéo de personnes recherchées par la police. De la même façon, les super-reconnaisseurs de voix pourraient également être d'une grande utilité à l'avenir. La phonéticienne médico-légale Andrea Fröhlich, de l'Institut médico-légal de Zurich, s'est entretenue avec la neuroscientifique Meike Ramon, de l'Université de Lausanne, sur ces développements passionnants.

Andrea Fröhlich (AF): *Meike Ramon, il y a quelques années, nous nous sommes rencontrées à l'Institut médico-légal de Zurich, dans le cadre d'un échange de spécialistes. Tu étais venue pour t'entretenir avec des experts en médecine légale sur leurs méthodes de comparaison faciale. Ce genre de rencontres entre praticien-ne-s et chercheur-se-s sont-elles la règle ou plutôt l'exception ?*

Meike Ramon (MR): En ce qui me concerne, je peux compter sur un vaste réseau dans les deux domaines. Je n'ai personnellement aucune difficulté à établir des contacts avec des spécialistes ou avec des praticien-ne-s. Je sais toutefois que je suis plutôt une exception. La plupart de mes collègues universitaires sont moins axés sur les aspects de l'application et de l'interdisciplinarité. Certains ne s'y intéressent

pas, d'autres n'ont pas de contact avec des praticien-ne-s et ne sont donc pas en prise avec les « vraies » questions qui comptent du point de vue de l'application. Par conséquent, les pouvoirs publics n'ont qu'un accès limité aux ressources et aux possibilités que peuvent offrir les universités et les instituts de recherche. J'encourage donc vivement nos lecteurs et lectrices à entrer en contact avec des chercheurs et chercheuses ! Dans le cadre de ma collaboration, par exemple avec la police de Berlin ou les polices municipale et cantonale de Saint-Gall, j'ai toujours l'impression que le gain est considérable pour les deux parties. De tels projets peuvent également se traduire par des changements dont les répercussions se font sentir au-delà du contenu spécifique et de la durée du projet.

AF: *En tant que praticienne, je peux bien m'imaginer que s'ouvrir à une équipe de recherche « externe » demande un certain courage au début. Pour ma part, le contact avec l'université est très bénéfique, par exemple pour être au courant des derniers développements méthodologiques, des données et des découvertes, dont nous pouvons à notre tour profiter à l'Institut médico-légal de Zurich. La recherche fondamentale menée dans les universités est aussi extrêmement utile pour les praticien-ne-s.*

MR: Je pense que les praticien-ne-s peuvent aborder les chercheur-se-s en toute confiance. Ce sont précisément les différences d'approche – par exemple concernant les études de cas ou les méthodes – que je considère comme une valeur ajoutée. Dans l'idéal, elles se complètent et s'enrichissent, et elles permettent de développer en commun des démarches et des solutions nouvelles. De mon point de vue, l'expérience des spécialistes a une grande valeur scientifique. Dans mon domaine de recherche, nous essayons de comprendre et d'expliquer les phénomènes humains, puis de formuler des recommandations. Plus j'ai de connaissances et de perspectives, mieux c'est.

Auteures

Meike Ramon

Professeure en neurosciences cognitives, dirige l'Applied Face Cognition Lab à l'Université de Lausanne. Elle étudie le phénomène des super-physionomistes depuis de nombreuses années et a développé, en collaboration avec la police de Berlin, l'outil « Berlin Test for Super-Recognize Identification (BeSure) »



Andrea Fröhlich

Phonéticienne médico-légale, dirige l'équipe Langue/Audio à l'Institut médico-légal de Zurich. Sa thèse de doctorat, codirigée par Meike Ramon, traite de la question de savoir s'il existe de super-reconnaisseurs de voix et, le cas échéant, comment il serait possible d'y avoir recours dans le cadre de la poursuite pénale



Les projets novateurs sur les super-physionomistes ou les travaux que nous menons actuellement sur l'hypertrucage (*deepfakes*) rassemblent des personnes issues de la recherche et de la police, mais aussi des médias et de la politique, et de la population. Cela favorise l'ouverture et la transparence et renforce la confiance dans nos institutions, ce qui me tient particulièrement à cœur.

AF: Comment s'est établi le premier contact avec la police ?

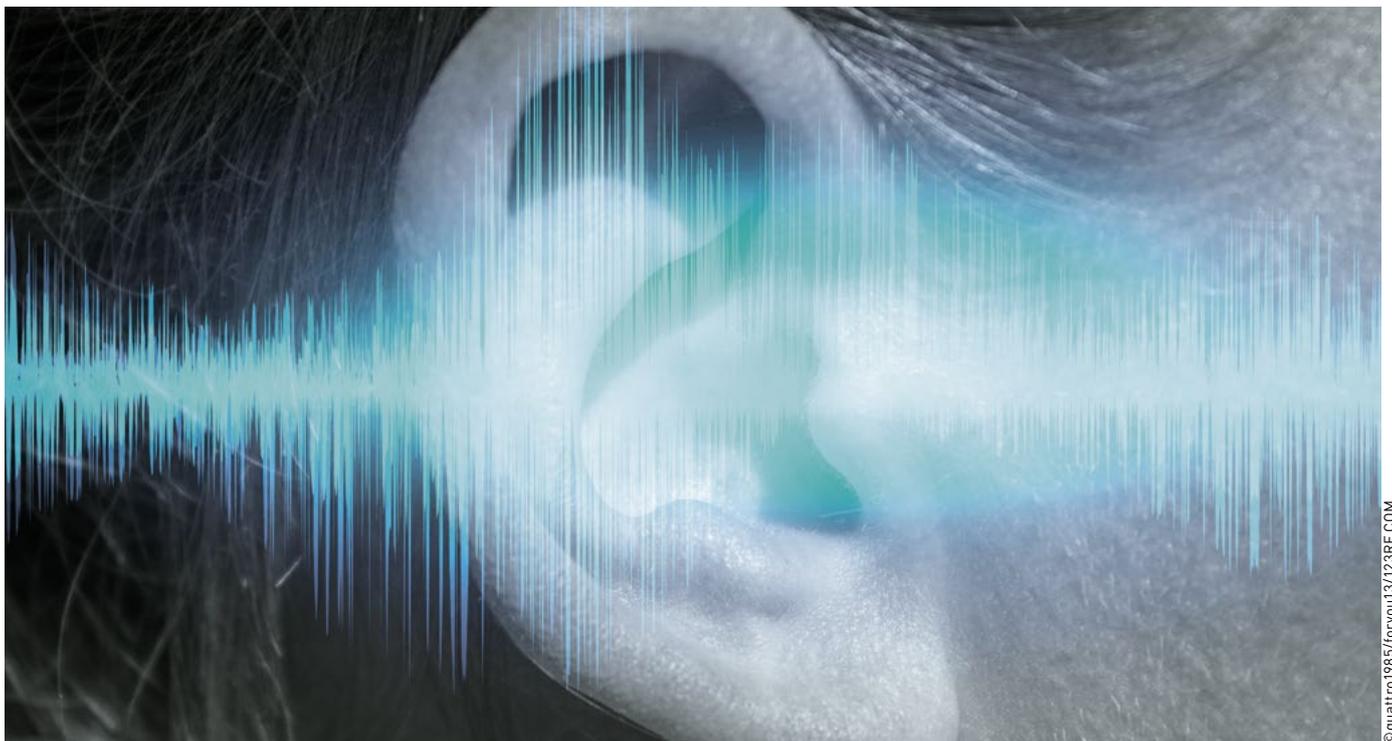
MR: Ce sont les pouvoirs publics qui se sont adressés à moi. En raison de l'actualité – notamment une série de vols dans le canton de Fribourg et l'attentat de la Breitscheidplatz à Berlin en 2016 – le sujet des super-physionomistes les intéressait, de même qu'une collaboration avec moi. À Fribourg, l'intention était d'affiner la recherche des auteur-e-s, et à Berlin, de trouver des super-physionomistes dans leurs propres rangs. La demande de la police de Fribourg m'a permis de réaliser la première étude sur la plus-value que constituent les super-physionomistes

dans le domaine de la police scientifique.¹ À Berlin, nous avons développé conjointement beSure®, spécialement conçu pour les besoins de la police berlinoise.² beSure® est le seul processus de recrutement au monde qui utilise du matériel policier pour identifier les super-physionomistes.² Ce dispositif détecte celles et ceux parmi les agent-e-s qui ne font pas les mêmes erreurs que, par exemple, un logiciel de reconnaissance faciale « open source ». Validé, il a fait l'objet de publications scientifiques^{2,3}, ouvrant la voie à l'établissement de nouvelles normes, par exemple le statut de super-physionomiste identifié par beSure®, un statut valable dans les tribunaux. Plus les pouvoirs publics sont associés aux processus de développement et de recherche, plus l'acceptation et les possibilités d'amélioration et d'adaptation sont grandes.

AF: Comment caractériserais-tu la collaboration avec la police ?

MR: C'est très individuel, mais en principe toujours bilatéral. La démarche

adoptée dépend des besoins et des exigences spécifiques de mes interlocuteurs et interlocutrices. J'essaie, à chaque coopération, de générer de nouvelles connaissances pour la science. Je suis surtout intéressée par les coopérations pérennes. Je travaille avec la police de Berlin depuis 2017, et nous n'avons pas uniquement développé beSure® et identifié des super-physionomistes. Mon groupe de recherche continue à réaliser des tests avec les agent-e-s engagés dans la poursuite pénale, en recourant à différentes méthodes. Par exemple, nous mesurons leurs ondes cérébrales pour comprendre ce qui est différent dans le cerveau des super-physionomistes. Nous avons aussi publié ce qui est, à ma connaissance, la première étude mondiale sur la reconnaissance de l'hypertrucage. Seule une collaboration continue, sur un pied d'égalité, permet de mener à bien de tels projets innovants, préalables à de nouvelles normes, dans le but de rendre les procédures plus objectives et plus transparentes.



© quattro1985/foryou13/123RF.COM

« Un projet de recherche interdisciplinaire réunissant a pour objectif de déterminer s'il existe également des personnes aux capacités supérieures à la moyenne dans le domaine du traitement des identités vocales. »

Les super-physionomistes – qu'est-ce que c'est ?

Le terme «super-physionomistes» désigne les personnes dotées de capacités exceptionnelles pour comparer et reconnaître des visages. Le terme (en anglais super-recognizer SR) a été utilisé pour la première fois en 2009 par Richard Russel et ses collègues.¹⁰ Dans le cadre de leur étude sur la reconnaissance faciale, ils s'intéressent à une poignée de personnes qui ont montré des capacités supérieures à la moyenne lors de différents tests. Une fois identifiés avec soin à l'aide de tests pratiques, les SR s'avèrent extrêmement utiles pour les autorités de poursuite pénale, par exemple pour le tri et le traitement de grandes quantités de matériel photo et vidéo de personnes recherchées par la police.¹¹

Un projet de recherche interdisciplinaire réunissant l'Applied Face Cognition Lab, l'équipe Langue/Audio de l'Institut médico-légal de Zurich¹² et le prof. Volker Dellwo du groupe de recherche Phonétique & traitement des signaux linguistiques de l'Université de Zurich a pour objectif de déterminer s'il existe également des personnes aux capacités supérieures à la moyenne dans le domaine du traitement des identités vocales. Par analogie avec les super-physionomistes, les personnes dotées de cette capacité pourraient se distinguer par la

reconnaissance, la comparaison ou le tri sans effort de courts échantillons de voix de qualité médiocre.

La démarche entreprise pour trouver et étudier les super-reconnaisseurs de voix découle de l'étude de cas et s'explique par les défis posés par le traitement de grandes quantités de données. Dans certains types de délits, comme la fraude par téléphone, les nombreux fichiers audio saisis demandent une analyse précise. Les méthodes traditionnelles de la phonétique forensique, c'est-à-dire la discipline qui traite la voix en tant que trace et preuve, sont très chronophages et surtout axées sur la comparaison des voix «1:1». Les phonéticiens médico-légaux travaillent de manière analytique par comparaison et description des traits distinctifs sur le plan de l'analyse de la voix, de la parole et de l'élocution. Or si, dans le cadre d'une enquête en cours et sous la pression du temps, une grande quantité de fichiers audio doit être passée au crible pour trouver une ou des personnes suspectes, les méthodes traditionnelles sont beaucoup trop coûteuses en temps pour être appliquées à tous les échantillons de voix. C'est ainsi qu'on a de plus en plus souvent recours à des systèmes de comparaison automatique des voix, conçus pour passer au crible des

milliers de voix en quelques minutes et, selon le système, établir des scores de similarité.¹³ Cependant, lorsque la qualité audio est limitée – comme c'est souvent le cas pour le matériel médico-légal – les systèmes automatiques fournissent des résultats peu (ou pas) fiables.¹⁴ C'est la raison pour laquelle les résultats des systèmes automatiques sont généralement vérifiés par des phonéticien-ne.s.

Cette tâche pourrait être confiée à des super-reconnaisseurs de voix, c'est-à-dire à des personnes ayant des capacités supérieures à la moyenne, par ailleurs stables, concernant le traitement des voix.

Lors des procédures d'enquête, ces personnes pourraient vérifier les résultats des systèmes automatiques donc plus efficace que les phonéticien-ne.s. Après une phase pilote intense et le développement de méthodes permettant de mettre au point des procédures de test appropriées, une étude en ligne est actuellement menée dans toute la Suisse avec des participants issus de la poursuite pénale. Les résultats de cette étude, qui doit permettre de déterminer les capacités de tri et de comparaison des voix, sont disponibles sur le site www.for-zh.ch/sprachforschung.

Responsable du projet : Andrea Fröhlich
Contact : sprachforschung@for-zh.ch

AF : Et quels sont les défis de la collaboration ?

MR : Lorsque des personnes issues de différentes disciplines collaborent, il se présente toujours de défis qu'il s'agit d'affronter ensemble. Par exemple, la langue utilisée par les chercheur-se-s et les praticien-ne-s, ou encore les méthodes de travail. Si l'on prend le temps et que l'on a l'esprit ouvert et curieux, on peut apprendre énormément, ce qui améliore aussi son propre travail. Une collaboration continue

avec les scientifiques signale de la part des pouvoirs publics une ouverture et une volonté de perfectionner leurs méthodes. Les chercheur-se-s évoluent en général dans une structure plus souple leur permettant de définir leurs modalités de travail. À mon avis, les chercheur-se-s devraient être plus nombreux à mettre ce privilège à profit pour être plus proches du terrain d'application de leur travail. Et c'est précisément l'occasion qu'offrent les échanges avec les praticiennes et praticiens.

AF : Avant que beSure® ne voit le jour comme outil de recrutement des super-physionomistes au sein de la police, tu avais conçu et proposé un cadre pour ce recrutement, alors basé sur des données de laboratoire.⁴ En quoi ce cadre est-il différent, et quels sont aujourd'hui généralement les plus grandes erreurs, malentendus ou hypothèses erronées concernant le phénomène des super-physionomistes ?

MR : La principale différence entre beSure® et ce cadre réside dans l'objectif

poursuivi. Comme je l'ai dit plus haut, beSure® a été développé spécialement pour et avec la police de Berlin, en tenant compte de ses besoins spécifiques, et il a été testé sur des membres de la police. En amont, et indépendamment du projet, j'avais mis au point un canevas afin de repérer en laboratoire les personnes ayant ces capacités, et d'étoffer la structure du travail scientifique. Aussi surprenant que cela puisse paraître, il n'existe pas de définition univoque des super-physionomistes dans le monde scientifique, ni de consensus sur la manière de les identifier. Il existe de nombreux tests et les scientifiques sont libres de choisir ceux qu'ils utilisent. Cela rend difficile la comparaison entre les études, généralement basées sur de petits échantillons. C'est pourquoi j'ai recherché les tests les plus difficiles, ceux qui mesurent différentes aptitudes (comparaison, mémoire). Ces tests ont également été utilisés, par exemple, pour le recrutement qui a été fait à Saint-Gall⁵ et, avant cela en Rhénanie-Palatinat.⁶ Ils ont aussi servi de base à l'étude mentionnée, consacrée au recours à des super-physionomistes en médecine légale^{1,7}.

Nombreux sont les malentendus, les erreurs et les suppositions. Certains d'entre eux proviennent de propos erro-

nés parus dans les médias, voire même dans des revues spécialisées, propos ensuite cités par des instances.^{8,9}

Les praticien-ne-s doivent être parfaitement informés de ce qu'est (ou n'est pas) un super-physionomiste, c'est-à-dire quelles capacités sont exactement en jeu et ce qu'on peut en attendre. De plus, le terme fait souvent le buzz dans les médias. S'y ajoutent des déclarations tonitruantes, des données sur le nombre de personnes ayant cette capacité et des récits simplificateurs qui font que le phénomène est regardé d'un œil critique dans certains cercles.

Il y a un élément important, que les pouvoirs publics peuvent gérer eux-mêmes, c'est la communication interne. S'ils souhaitent trouver et employer des super-physionomistes, ils peuvent définir précisément pourquoi et pour quelles tâches ces personnes sont recrutées. L'expérience acquise au fil des projets m'a montré qu'au-delà de l'échange entre scientifiques et praticien-ne-s, la communication devrait se faire avec d'autres parties prenantes, comme les médias, les préposés à la protection des données ou d'autres autorités de poursuite pénale. Actuellement, il faudrait par exemple définir le statut des super-physionomistes devant les tribunaux.

AF: Ces conclusions sont évidemment intéressantes et pertinentes pour notre propre recherche sur les super-reconnaisseurs de voix. Surtout le dernier point, celui qui concerne le statut de ces personnes pour la poursuite pénale et l'organisation, doit encore être tiré au clair de notre côté. Pour l'instant, le recours à des super-reconnaisseurs de voix devrait principalement se résumer au travail d'enquête. C'est là que se situent pour nous les plus grands défis concernant le traitement de grandes quantités de données. Pouvoir compter sur des personnes particulièrement douées pour reconnaître les voix serait déjà une énorme plus-value pour nous. Nous avons hâte de voir où ce travail de pionnier nous mènera. Merci, Meike Ramon, pour cette interview passionnante!

Le projet «Super-reconnaisseurs de voix» dans la poursuite pénale se poursuivra probablement jusqu'à fin 2025. Afin d'identifier et d'employer au mieux les super-reconnaisseurs de voix dans le cadre de la poursuite pénale, nous sommes intéressés par un échange ouvert sur cette thématique.

Vous pouvez prendre contact avec nous à l'adresse sprachforschung@for-zh.ch.

- 1 Mayer, M., & Ramon, M. (2023). Improving forensic perpetrator identification with Super-Recognizers. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 120(20), e2220580120.
- 2 Ramon, M., & Rjosk, S. (2022). *beSureR-Berlin Test for Super-Recognizer Identification: Part I: Development*. Verlag für Polizeiwissenschaft.
- 3 Ramon, M., & Vowels, M. J. (2023). Large-scale super-recognizer identification in the berlin police.
- 4 Ramon, M. (2021). Super-Recognizers – a novel diagnostic framework, 70 cases, and guidelines for future work. *Neuropsychologia*, 158, 107809.
- 5 <https://www.srf.ch/play/tv/10-vor-10/video/st--gallen-stadt--und-kantonspolizei-setzen-super-recognizer-ein?urn=urn:srf:video:c5280822-1638-47d9-9ca3-4d51c703a604>
- 6 Nador, J. D., Vomland, M., Thielgen, M. M., & Ramon, M. (2022). Face recognition in police officers: Who fits the bill?. *Forensic Science International: Reports*, 5, 100267.
- 7 <https://www.sciencejournalforkids.org/articles/how-can-super-recognizers-help-police-investigations/>
- 8 <https://anwaltspraxis-magazin.de/fachbeitraege/strafrecht/2023/12/19/wie-super-sind-super-recognizer/>
- 9 <https://juris.bundesgerichtshof.de/cgi-bin/rechtsprechung/document.py?Gericht=bgh&Art=en&sid=5ab56a7be7d5711a970ff286e640a094&Seite=2&nr=137572&pos=73&anz=77197&Blank=1.pdf>
- 10 Russell, R., Duchaine, B., & Nakayama, K. (2009). Super-recognizers: People with extraordinary face recognition ability. *Psychonomic bulletin & review*, 16(2), p. 252–257.
- 11 <https://www.berlin.de/polizei/polizeimeldungen/2024/pressemitteilung.1451894.php>
- 12 Ruch H., Fröhlich A., Lim S. Grosse sprachliche Vielfalt auf kleinem Raum – Chancen und Herausforderungen der forensischen Phonetik in der Schweiz, *Kriminalistik* 4/2023, p. 191–199.
- 13 Drygajlo, A., & Haraksim, R. (2017). Biometric evidence in forensic automatic speaker recognition. *Handbook of Biometrics for Forensic Science*, p. 221–239.
- 14 Morrison, G. S., & Enzinger, E. (2019). Multi-laboratory evaluation of forensic voice comparison systems under conditions reflecting those of a real forensic case [forensic_eval_01]–Conclusion. *Speech Communication*, 112, p. 37–39.

L'ILCE : le goût de la recherche appliquée

Depuis sa création en 2000, l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) n'a cessé d'étoffer son offre de formations. Conçu à l'origine pour proposer des formations postgrades spécialisées, l'institut déploie aujourd'hui ses activités de recherche dans des secteurs aussi divers que les abus financiers envers les seniors, les escroqueries sentimentales, la protection des espèces ou encore les fraudes dans le domaine viti-vinicole.

Fondé en 2000 par la Haute école de gestion Arc, en collaboration avec l'Université de Neuchâtel, l'Institut Suisse de Police et l'État de Neuchâtel, l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) a été créé pour répondre à une demande de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Cette initiative visait à mettre en place des formations postgrades spécialisées dans la lutte contre la criminalité économique.

Depuis sa fondation, l'ILCE a étoffé son offre de formations. Du Master of Advanced Studies (MAS) en lutte contre la criminalité économique qui a vu le jour en 2001, jusqu'au Certificate of Advanced Studies (CAS) Cybercrimina-

lité qui se répète annuellement depuis 2021, la palette de formations continues certifiantes de l'ILCE n'a cessé de croître pour répondre à des besoins précis dans des secteurs en constante évolution.

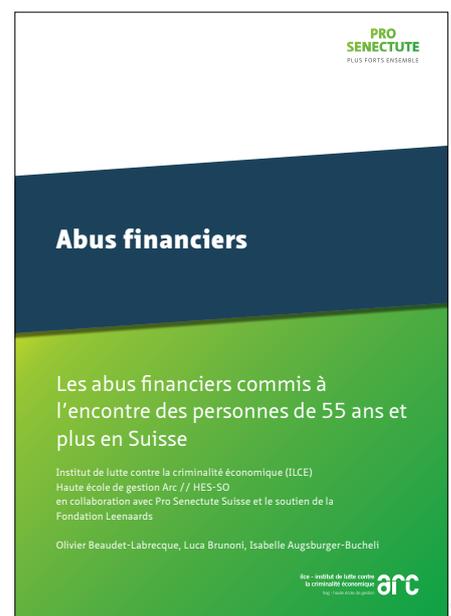
En parallèle, l'ILCE a développé des activités de recherche qui ont véritablement pris leur envol à partir de 2017. Grâce à une équipe multidisciplinaire et une vocation «appliquée» propre aux Hautes écoles suisses, l'ILCE a su faire sa place dans le domaine hautement compétitif de la recherche en Suisse.

Grâce à une équipe multidisciplinaire et une vocation «appliquée» propre aux Hautes écoles suisses, l'ILCE a su faire sa place dans le domaine hautement compétitif de la recherche en Suisse.

Une série de projets phares ont ainsi permis à l'équipe de recherche de monter en compétences et de se positionner comme référence dans certains domaines, tissant au passage un réseau étendu avec des partenaires de terrain nationaux et étrangers. Cet article présente une sélection de ces projets.

Les abus financiers envers les seniors

En 2017 et 2018, l'ILCE a mené la toute première enquête nationale sur les abus financiers envers les seniors, en partenariat avec Pro Senectute. Après une phase d'entretiens avec des professionnels confrontés à la problématique dans les quatre coins de la Suisse pour identifier les types d'abus financiers les plus récurrents, un questionnaire a été distribué à un échantillon représentatif de seniors dans les trois principales



régions linguistiques du pays. Les résultats, publiés en octobre 2018¹, ont révélé l'ampleur de cette problématique: environ un répondant sur cinq affirmait avoir été victime d'une forme ou l'autre d'abus financiers. Ces formes d'abus étaient regroupées en cinq catégories distinctes: les pratiques commerciales douteuses, les arnaques, les vols, la cybercriminalité et la maltraitance financière².

Depuis la publication de ces premiers résultats, l'ILCE s'est engagé dans différentes initiatives pour améliorer la sensibilisation des seniors aux abus financiers et la prise en charge des personnes lésées.

En 2023, l'étude nationale a été reconduite afin d'étudier l'évolution de la problématique au travers du temps.

Auteur

Olivier Beaudet-Labrecque

Doyen de l'Institut de lutte contre la criminalité économique, Professeur ordinaire HES, Haute école de gestion Arc





Conférence à Abidjan en novembre 2022, organisée par l'UFR Criminologie et l'ILCE.

D'importants changements ont été observés dans les résultats³, conséquences directes de la digitalisation croissante des seniors et des aléas de la pandémie. Certaines formes d'abus se sont en effet digitalisées, touchant davantage de personnes, alors que d'autres formes, plus traditionnelles et «présentielles» ont reculé ou encore disparu.

Escroqueries ouest-africaines

Dès 2020, l'ILCE a commencé à s'intéresser de manière approfondie aux arnaques en ligne, et plus précisément aux arnaques aux sentiments. Grâce à un soutien de la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), de la Fondation Interpol et en partenariat avec l'École de criminologie de l'Université de Montréal, l'équipe de

recherche a pu mener une étude d'observation participative des arnaques aux sentiments en ligne, en entrant en contact avec des fraudeurs sous le couvert de faux profils. La démarche a permis de mieux comprendre les modes opératoires employés ainsi que les stratégies de recouvrement des

L'équipe de recherche a pu mener une étude d'observation participative des arnaques aux sentiments en ligne, en entrant en contact avec des fraudeurs sous le couvert de faux profils.

gains illicites en Suisse, en France ainsi qu'au Canada. En plus des publications scientifiques qui ont découlé de l'étude⁴, les résultats ont permis de créer du

contenu de sensibilisation ciblé et ont fait l'objet de plusieurs présentations au grand public.

Il est également ressorti des résultats que les fraudeurs rencontrés présentaient souvent des liens avec la Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest. Ainsi, à l'automne 2022 et avec le soutien du fonds Leading House Africa du Secrétariat d'Etat à la Formation, la Recherche et l'Innovation (SEFRI) et en partenariat avec l'Unité de formation et de recherche (UFR) en criminologie de l'Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan, l'équipe de recherche s'est envolée pour la Côte d'Ivoire où elle a mené une étude de terrain de deux mois sur les cybercriminels ivoiriens. De nombreux entretiens ont été menés avec les autorités locales et des experts du sujet, mais surtout avec plusieurs

cybercriminels rencontrés dans les quartiers populaires ou encore en prison. L'étude a permis de mieux comprendre les enjeux de la lutte contre la cybercriminalité en Côte d'Ivoire, mais aussi de mettre en lumière l'organisation des cybercriminels ivoiriens, leurs techniques ainsi que les moyens opérationnels qu'ils ont à disposition. Les résultats ont pu être présentés dans des conférences internationales, dont l'une organisée par l'UFR Criminologie et l'ILCE à Abidjan en novembre 2022, et ont fait l'objet de publications scientifiques⁵. Ils ont aussi modestement contribué à la mise sur pied d'une action opérationnelle EMPACT d'Europol sur la lutte contre les escroqueries en ligne en Afrique de l'Ouest, action à laquelle l'ILCE est aujourd'hui associé en tant que partenaire académique.

Devant le succès de ce premier déplacement, l'équipe de recherche a entamé un nouveau projet de recherche sur la cybercriminalité ouest-africaine, cette fois avec un focus sur les processus de blanchiment d'avoirs cybercriminels. Un déplacement de deux mois a été effectué au printemps 2024 et encore une fois, de nombreux entretiens ont été menés avec des acteurs clés de la lutte contre le blanchiment d'argent en Côte d'Ivoire, mais aussi en Afrique de l'Ouest en général, ainsi qu'avec des cybercriminels locaux. Ce déplacement s'est clos sur une conférence organisée par l'ILCE, Francopol et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) dans le cadre du Cyber Africa Forum d'Abidjan, qui réunissait des représentants des autorités ivoiriennes, françaises, sénégalaises,

guinéennes et suisses à titre d'intervenants. Le projet a aussi été l'occasion d'engager sept étudiants-chercheurs de l'UFR Criminologie d'Abidjan qui contribuent au succès du projet toujours en cours.

La vente d'espèces protégées en ligne

Parmi les différents thèmes d'intérêt pour l'ILCE, la criminalité environnementale revêt une importance particulière. En ce sens, l'équipe de recherche travaille sur la thématique de la vente en ligne d'espèces protégées depuis 2022⁶. Grâce à un soutien de la HES-SO, les chercheurs de l'ILCE ont pu scruter les différentes plateformes de vente en ligne afin de trouver des

Grâce à un soutien de la HES-SO, les chercheurs de l'ILCE ont pu scruter les différentes plateformes de vente en ligne afin de trouver des petites annonces proposant des espèces protégées.

petites annonces proposant des espèces protégées. Non seulement ils en ont trouvé plusieurs, ce qui n'est pas nécessairement illégal selon l'espèce concernée, mais aucune d'entre elles n'était conforme aux exigences prévues par le cadre juridique suisse. De plus, certaines espèces annoncées étaient tout simplement interdites à la vente.

Devant l'intérêt de ces résultats, un second projet, plus ambitieux, a été mis sur pied avec le soutien de l'Office fédéral de la santé alimentaire et des

affaires vétérinaires (OSAV) et est en cours de réalisation. Le projet aspire à étudier la conformité des plateformes de vente accessibles en suisse ainsi que des annonces qui proposent des espèces protégées afin d'identifier les manquements récurrents et de proposer des bonnes pratiques pour améliorer la conformité.

La fraude dans le domaine viti-vinicole

Avec le soutien de la HES-SO et en partenariat avec l'Ecole de Changins, l'ILCE entame prochainement un nouveau projet de recherche sur la fraude viti-vinicole en Suisse. La production de vin et son commerce sont des activités qui bénéficient d'un cadre réglementaire très précis et d'un système de contrôle relativement complexe. Afin de mieux comprendre les pratiques frauduleuses propres à la suisse et à identifier des pistes de solution tangibles, l'équipe de recherche de l'ILCE partira à la rencontre des acteurs clés de cette thématique en Suisse et à l'étranger pour un projet qui se prolongera jusqu'en 2026.

Partage de connaissances et nouvelles collaborations

Si la recherche de nouvelles connaissances est chère à l'équipe de l'ILCE, leur partage l'est tout autant. De plus, l'Institut est régulièrement à la recherche de nouveaux défis, thèmes d'intérêt et terrains d'étude. En ce sens, les acteurs intéressés à en apprendre davantage sur les projets réalisés ou en cours de réalisation ou encore à discuter d'une éventuelle collaboration sont invités à contacter directement l'ILCE.

1 Beudet-Labrecque, O., Brunoni, L. et Augsburg-Bucheli, I. 2018. *Abus financiers : Les abus financiers commis à l'encontre des personnes de 55 ans et plus*. Zürich: Pro Senectute Suisse.

2 Forme d'abus financier réalisée dans le cadre d'une relation de confiance ; par un proche, un professionnel, etc.

3 Cretu-Adatte, C., Bunning, H. et Beudet-Labrecque, O. 2023. *Abus financiers : Les abus financiers commis à l'encontre des*

personnes de 55 ans et plus en Suisse. Zürich: Pro Senectute Suisse.

4 Notamment Zbinden, R., Beudet-Labrecque, O., Grandjean, F., Gobeil, C., Brunoni, L., Décary-Héty, D. et Cretu-Adatte, C. 2023. *Scambaiting as a Preventive Tool in the Fight against Cyberfrauds: the Case of Romance Scams*. The Journal on Cybercrime & Digital Investigations. 8(1), pp. 9-18.

5 Notamment Cretu-Adatte, C., Azi, J. W., Beudet-Labrecque, O., Bunning, H., Brunoni, L. et Zbinden, R. 2024. *Unravelling the organisation of ivoirian cyberfraudsters: Criminal networks or organised crime?* Journal of Economic Criminology. Vol. 3.

6 Cretu-Adatte, C. Lörtscher, M., Zbinden, R., Brunoni, L. et Beudet-Labrecque, O. 2022. *Le commerce d'espèces protégées en ligne : aspects juridiques et empiriques*. Format Magazine. 12, pp. 58-63.

Les activités de recherche du Centre de compétence en droit pénal et en criminologie de l'Université de Saint-Gall

Fondé en 2019, le Centre de compétence en droit pénal et en criminologie (SK-HSG) a pour objectif de favoriser la recherche et les échanges avec les praticien·ne·s. Sa codirectrice Nora Markwalder, professeure de droit pénal, de procédure pénale et de criminologie, offre ici un aperçu des grandes orientations de l'institut.

Outre ses activités de recherche en droit pénal, le SK-HSG a défini différents axes de travail dans le domaine de la criminologie. En voici une sélection :

Enquêtes auprès des victimes et tendances en matière de criminalité

Comment la criminalité évolue-t-elle en Suisse et qu'en est-il du sentiment de sécurité de la population suisse ? Afin de répondre à ces questions fondamentales, le SK-HSG réalise des enquêtes auprès des victimes (également appe-

lées *Crime Surveys* ou enquêtes de sécurité), en collaboration avec la Haute école pour les sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Le catalogue de questions adressé à des habitantes et habitants de Suisse sélectionnés de façon aléatoire porte sur l'expérience faite en lien avec différentes formes de criminalité, sur le sentiment de sécurité et sur le degré de confiance en la police. Contrairement aux statistiques officielles de la criminalité, cette façon de procéder permet également de se faire une idée des chiffres noirs de la criminalité, à savoir les délits non dénoncés. Ces données nous permettent aussi de retracer l'évolution de la criminalité au cours des dernières décennies et les changements intervenus dans l'émergence de la criminalité, et aussi de cerner de nouvelles formes de délinquance qui ne sont pas mises en lumière dans les statistiques officielles. La dernière enquête auprès des victimes, menée en 2022 auprès de plus de 15000 personnes, mettait l'accent sur les crimes de haine et la criminalité numérique. Le rapport principal ainsi que les rapports

d'approfondissement consacrés à ces thématiques sont disponibles sous :



<https://www.unisg.ch/de/universitaet/schools/law/forschung/sk-hsg/resultate-des-swiss-crime-survey-2022/>

Homicides et violence domestique

La recherche sur la violence létale, qui a toujours fait partie des sujets prioritaires du SK-HSG, se fonde sur le Swiss Homicide Monitor, une banque de données rassemblant les informations les plus diverses sur tous les homicides commis en Suisse de 1990 à 2022. Cette banque de données est alimentée par les dossiers établis par la médecine légale, la police, le ministère public et les tribunaux. Étant donné que nous collectons pour chaque homicide des informations détaillées sur les auteurs, les victimes et les circonstances du délit, la source de données que sont ces dossiers permet de recueillir des renseignements importants sur la nature des délits en Suisse, renseignements qui peuvent être utiles pour la prévention. Cela concerne notamment aussi le domaine de la violence domestique (mortelle), car les homicides commis par le partenaire représentent désormais la plus grande part des homicides en Suisse. Pour une analyse détaillée, nous vous renvoyons à notre rapport à l'attention du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) :



<https://backend.ebg.admin.ch/fileservice/sdweb-docs-prod-ebgch-files/files/2023/08/28/0e037e71-03ea-4aa6-bb46-dd650a47b38c.pdf>

Pour une vue d'ensemble des homicides en Suisse, on peut consulter l'ouvrage en libre accès (disponible uniquement en allemand) à l'adresse :



https://suigeneris-verlag.ch/img/uploads/pdf/oa_pdf-029-1663328690.pdf

Outre ce volet suisse de nos activités, nous coopérons avec des chercheurs

Auteure

Nora Markwalder

Professeure de droit pénal, de droit de procédure pénale et de criminologie à l'Université de Saint-Gall (HSG) et codirectrice du Centre de compétence en droit pénal et en criminologie (SK-HSG), codirection qu'elle assure avec les professeur·e·s Lukas Gschwend et Monika Simmler





Un aperçu des publications citées dans l'article.

internationaux dans le cadre du projet European Homicide Monitor, ce qui nous permet de participer à l'élaboration d'analyses transnationales. Les deux dernières publications internationales étaient par exemple consacrées aux homicides à l'encontre des femmes :

 <https://link.springer.com/article/10.1007/s43576-024-00127-3>

ou encore à une comparaison entre les homicides commis avec une arme à feu dans différents pays d'Europe.

 <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/17440572.2023.2211513>

Criminalité numérique et numérisation en matière de poursuite pénale (Smart Criminal Justice)

La numérisation n'impacte pas seulement notre quotidien privé et professionnel, mais évidemment aussi la criminalité et ses manifestations. C'est la raison pour laquelle le SK-HSG se penche sur différentes problématiques touchant aux effets de la numérisation sur la criminalité, le droit pénal et la

poursuite pénale, et notamment sur la question de savoir comment la criminalité a évolué à l'ère numérique et si on assisterait à un déplacement des délits du monde «réel» vers le cyberspace (pour plus d'informations, voir :

 <https://www.alexandria.unisg.ch/server/api/core/bitstreams/058d5075-6102-457c-b8ea-6d396134f021/content>

Nous nous intéressons aussi aux modifications que les nouveaux outils numériques ou l'intelligence artificielle peuvent entraîner pour le travail de la police et du ministère public et si ces outils sont utilisés en Suisse. Un récapitulatif des différentes modalités d'utilisation de programmes «intelligents» dans le cadre de la poursuite pénale est disponible sous :

 <https://www.alexandria.unisg.ch/server/api/core/bitstreams/c9fbd659-d61f-4e76-b27e-b8cd21f29bb4/content>

Travail policier et gestion cantonale des menaces

Prévenir les délits avant qu'ils ne soient commis n'est pas seulement un rêve inspiré par les films de science-fiction comme «Minority Report», mais aussi

un objectif du travail de la police. La création de services de police spécialisés en gestion des menaces doit permettre d'aborder de manière ciblée les personnes dont on soupçonne qu'elles pourraient commettre des délits, l'objectif étant de désamorcer la situation. Cette nouvelle facette du travail policier est encore peu connue. Par conséquent, nous avons examiné de plus près, dans plusieurs cantons, les interventions dans le cadre de la gestion des menaces et leur avons consacré une étude. Les documents de la police ont permis d'obtenir des informations intéressantes sur la nature des cas et sur les personnes concernées. Il en est ressorti que la gestion des menaces intervenait le plus souvent dans le cadre de conflits domestiques, suivis de situations dans lesquelles des personnes avaient préféré des menaces contre les pouvoirs publics ou des particuliers. Le rapport complet sur la typologie des personnes dangereuses dans le cadre de la gestion cantonale des menaces peut être consulté ici :

 <https://www.alexandria.unisg.ch/server/api/core/bitstreams/088a8fc4-d2f9-422d-a5b5-06ec7eb3881a/content>

L'École des sciences criminelles (ESC), un trait d'union entre recherche scientifique et pratique

Au cours de ses 115 ans d'existence, l'ESC a su évoluer et se réinventer pour relever les défis posés par les transformations de la société et, par conséquent, de la criminalité. Cet article met en lumière quelques-unes des recherches récemment menées à l'ESC, explorant l'utilisation de divers types de traces et illustrant leurs retombées pratiques.

Depuis sa création, l'École des sciences criminelles (ESC) de l'Université de Lausanne s'est distinguée par son approche transdisciplinaire et ses liens étroits avec la pratique, des

caractéristiques profondément ancrées dans l'héritage de son fondateur, le Professeur Rodolphe Archibald Reiss. Chimiste de formation, c'est pourtant vers la photographie judiciaire que Reiss se tourne, perfectionnant et révolutionnant les pratiques policières existantes. Ses efforts à définir ce qui deviendra la science forensique conduira, en 1909, à la création à l'Université de Lausanne de l'Institut de police scientifique et à la reconnaissance académique de la discipline¹. Les nombreuses expertises judiciaires réalisées – dont celle dans le cadre de l'affaire Seewer, en 1912² – contribueront à l'essor de la science forensique dans les milieux pratiques.

Au cours de ses 115 ans d'existence, l'ESC a su évoluer et se réinventer pour relever les défis posés par les transformations de la société et, par conséquent, de la criminalité. Un aspect demeure néanmoins inchangé : son engagement à mener des recherches sur la trace sous différentes formes, ancrées dans la réalité du terrain afin de mieux prévenir, comprendre et combattre les phénomènes criminels. Les transformations numériques, par

exemple, ont profondément impacté la traçabilité des activités humaines, bouleversant toutes les disciplines liées à la criminalité et à la sécurité. Les recherches en « traçologie » menées par Olivier Ribaux visent à exprimer le rôle pivot de la trace dans les diverses dimensions des sciences criminelles, qu'elle soit considérée comme preuve, renseignement ou comme donnée servant à comprendre et expliquer des mécanismes criminels. Depuis plus d'un siècle, l'ESC offre ainsi un soutien aux professionnel-le-s du domaine policier, sécuritaire et judiciaire.

NIRLab : une approche d'analyse décentralisée³

Depuis une dizaine d'années, des avancées majeures ont été réalisées dans le développement d'une approche d'analyse décentralisée rapprochant le laboratoire du terrain. Pensé et développé dans cette optique, le projet NIRLab⁴ permet l'analyse d'une substance en temps quasi réel grâce à un détecteur portable relié à une application basée sur l'intelligence artificielle (cf. Figure 1)⁵.

Cet outil eu un impact significatif au niveau opérationnel, avec des retours très positifs des praticien-ne-s. Les forces de police équipées – 23 cantons suisses à ce jour – ont d'ailleurs adopté le NIRLab.

Cette approche a ouvert de nombreuses perspectives, que ce soit pour l'ESC, au niveau de l'enseignement et de la recherche (notamment sur les explosifs ou la falsification de médicaments), ou pour d'autres projets d'envergure. Parmi ces derniers figurent l'implémentation d'un service de Drug Checking⁶ dans le canton de Vaud, et une étude mandatée par l'OFSP pour la mise en place d'un système national de monitoring des substances⁷.

La capacité de fournir des résultats géolocalisés en temps réel permet non seulement d'accélérer les processus, mais également de repenser l'utilisation des bases de données, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives.

Auteur-e-s

Giulia Cinaglia

Conseillère aux études, Université de Lausanne



DR

Pierre Esseiva

Professeur ordinaire, École des sciences criminelles (ESC), Université de Lausanne



DR

Geneviève Massonnet

Professeure associée, École des sciences criminelles (ESC), Université de Lausanne



DR

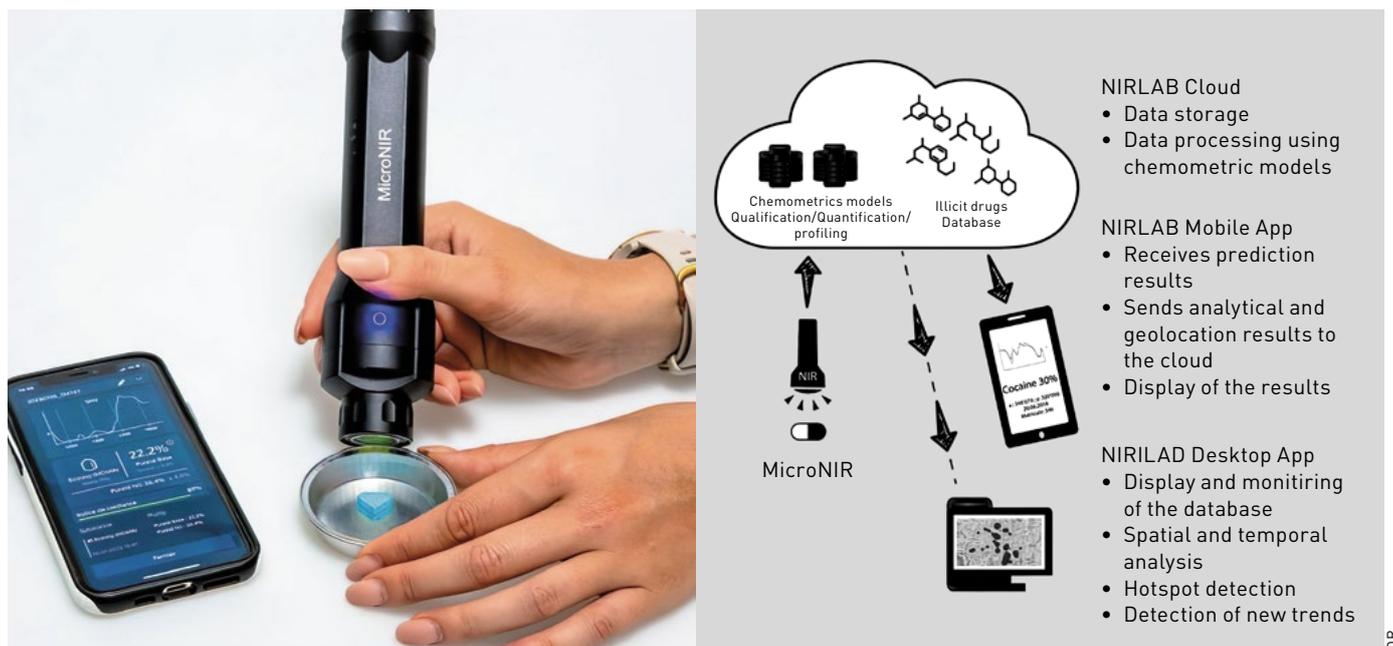


Figure 1 : Fonctionnement schématique de NIRLab

Décryptage et monitoring des marchés illicites : une approche globale pour cibler l'intervention⁸

Quelles sont les drogues présentes et comment arrivent-elles sur le marché des stupéfiants ? Quelle est l'ampleur de ce marché et quel est le chiffre d'affaires qu'il produit ? Ces questions ont été abordées dans le projet MARSTUP et dans son prolongement MONITOR-STUP, des recherches interdisciplinaires réalisées en étroite collaboration avec Addiction Suisse et Unisanté du CHUV.

Les résultats démontrent que, en analysant plusieurs indicateurs, il est possible de suivre l'évolution des marchés illicites sous quatre angles principaux : l'analyse des produits en vente et consommés, les volumes de consommation, les flux financiers et la structure des organisations criminelles.

L'implémentation de l'analyse systématique des substances (notamment via la technologie NIRLab) l'analyse des eaux usées, l'étude des marchés en ligne, les entretiens avec les acteurs et actrices du marché (usager-e-s et policier-e-s) ainsi que le dispositif de Drug Checking⁹ permettent de

récolter, presque en temps réel, des informations inédites offrant une vue d'ensemble de la problématique (cf. Figure 2).

Les analyses réalisées contribuent à la compréhension du marché des stupéfiants dans une perspective mêlant santé et sécurité publique. Elles offrent aux professionnel-le-s des

Les analyses réalisées contribuent à la compréhension du marché des stupéfiants dans une perspective mêlant santé et sécurité publique.

outils pour mieux évaluer le contexte de leur travail, détecter rapidement les problèmes de santé publique liés aux drogues, et soutenir les stratégies policières, permettant in fine de renforcer les politiques publiques.

Les fibres textiles dans les voies respiratoires, une trace à considérer dans les cas d'étouffements ?¹⁰

Les décès par asphyxie, y compris les étouffements, sont souvent difficiles à diagnostiquer. Récemment, des recherches menées à l'ESC en collabora-

tion avec des laboratoires forensiques et de médecine légale ont examiné l'utilité des fibres textiles retrouvées sur le visage¹¹ et dans les voies respiratoires des victimes^{12,13}. En 2016, une plume découverte dans les bronches d'une victime a servi comme preuve d'asphyxie causée par « un objet souple contenant des plumes ».¹⁴

Cette étude visait à recueillir des données sur les fibres textiles naturellement présentes dans le nez, la bouche et la trachée (i.e. le bruit de fond), et à étudier le transfert des fibres lors de la respiration à travers différents textiles.

Les fibres présentes en bruit de fond ont été prélevées et analysées pour en déterminer la quantité et la nature. Pour étudier leur transfert, des expériences ont été menées en demandant à des volontaires de respirer à travers divers textiles, tant au repos qu'en effort physique, pour simuler un étouffement.

Les résultats montrent qu'il existe un certain bruit de fond de fibres dans les voies respiratoires. En effet, le nombre de fibres moyen retrouvé pour les volontaires est d'environ 4 fibres dans les nez et 6 dans la bouche. En ce qui concerne les cadavres, environs

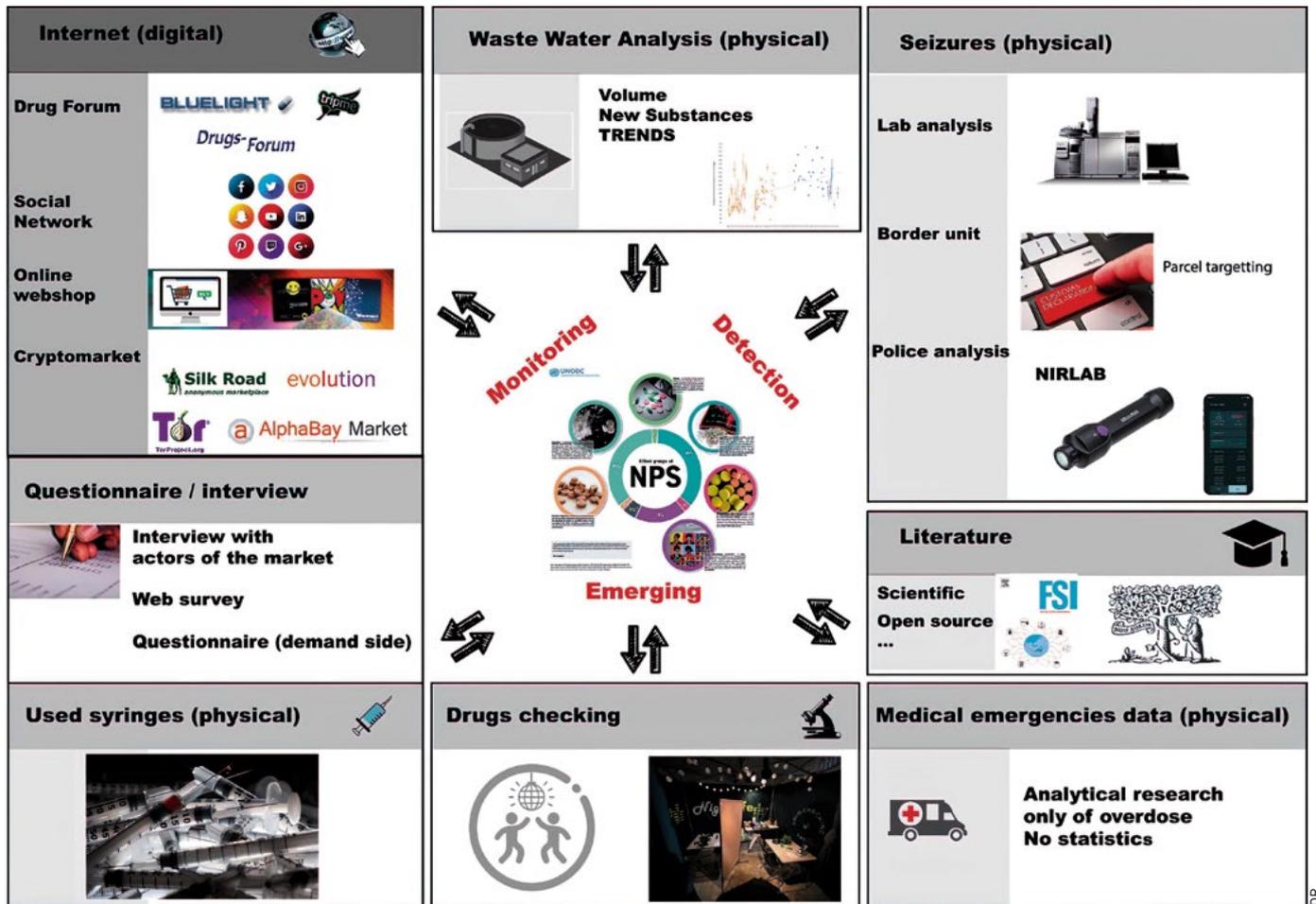


Figure 2: Processus de monitoring des marchés illicites

5 fibres sont retrouvées dans les cavités nasales et 1 seule fibre a été retrouvée dans la trachée d'un corps parmi les 11 étudiés. Les types de fibres les plus courants sont le coton bleu et noir. Finalement, seul un très petit nombre de fibres – au maximum 3 – sont indifférenciable après une séquence d'analyse classique. Les expériences sur le transfert ont démontré que les fibres transférées lors de la respiration à travers un textile sont significativement plus nombreuses sous effort que celles présentes naturellement (cf. Figure 3).

Les résultats obtenus confirment que si les fibres textiles sont naturellement présentes dans le nez, la cavité nasale et la bouche, leur présence dans la trachée reste en revanche rare. Leur découverte dans cette zone lors d'une

autopsie peut donc être considérée comme hautement pertinente pour déterminer les causes du décès.

Tous les travaux de l'ESC sont profondément ancrés dans la pratique, et visent non seulement à mieux comprendre les problématiques détectées, mais aussi à fournir des outils concrets pour aider les professionnels à y faire face.

Ces travaux fournissent toutes une série de données manquantes dans ce domaine. Ils soulignent l'importance de rechercher des fibres textiles potentiellement présentes dans les voies respiratoires dans les cas d'étouffement avec un textile.

Conclusion

Les recherches présentées dans cet article illustrent une toute petite partie des nombreuses études menées à l'ESC. Des recherches innovantes sont notamment menées par l'équipe de Céline Weyermann dans le domaine environnemental. Leurs études visent à mieux comprendre les phénomènes de pollution et contribuer ainsi à leur investigation. Tous les travaux de l'ESC sont profondément ancrés dans la pratique, et visent non seulement à mieux comprendre les problématiques détectées, mais aussi à fournir des outils concrets pour aider les professionnels à y faire face. L'ESC se positionne ainsi comme un trait d'union entre recherche scientifique et pratique.

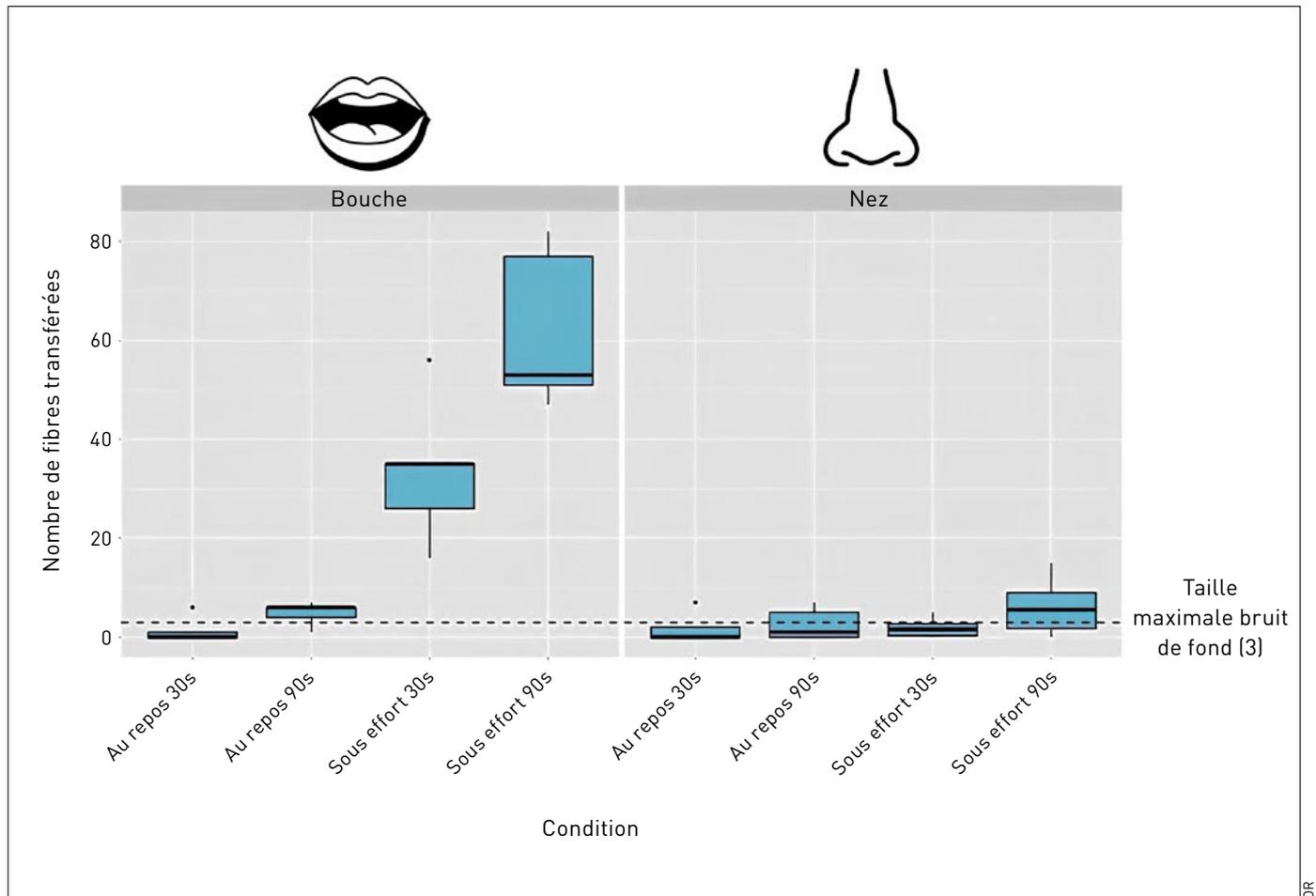


Figure 3: Nombre de fibres transférées dans la bouche et le nez de volontaires respirant à travers un textile à forte capacité de transfert au repos et sous effort, pour des durées de 30 et 90 secondes

- 1 Champod, C., Girardin, D., Lebart, L. et al. (2009). *Le théâtre du crime*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- 2 Pour les lecteur-trice-s qui souhaiteraient en savoir plus sur l'affaire Seewer, nous conseillons l'épisode « Une veuve lausannoise tuée à coups de hache » dans le podcast *Crimes suisses*, réalisé par la RTS.
- 3 Les recherches en lien avec le NIRLab et son application sont réalisées sous la supervision de Pierre Esseiva.
- 4 Plus d'informations sur le NIRLab sur le site: <https://www.nirlab.com>
- 5 Coppey, F., Bécue, A., Sacré, P.-Y., Ziemons, E. M., Hubert, P., and Esseiva, P. (2020). Providing illicit drugs results in five seconds using ultra-portable NIR technology: An opportunity for forensic laboratories to cope with the trend toward the decentralization of forensic capabilities. *Forensic Sci. Int.* 317, 110498.
- 6 Le Drug Checking consiste en une analyse chimique de la substance fournie par l'utilisateur. Une consultation individuelle est ensuite organisée pour présenter les résultats et expliquer les risques liés à la consommation. Plus d'informations sur <http://www.infodrog.ch>.
- 7 Baeriswyl, S., Labhart, F., Esseiva, P. & Zobel, F. (2018). *Système de monitoring des substances illicites en Suisse: étude de faisabilité*. Rapport de recherche N°96. Lausanne: Addiction Suisse
- 8 Les projets présentés sont réalisés sous la supervision de Pierre Esseiva.
- 9 Voir note 6.
- 10 Recherche réalisée par Geneviève Massonnet et Yu Chen Lim Hitchings
- 11 Schnegg M., Turchany M., Deviterne M., Gueissaz L., Hess S., Massonnet G. (2017). A preliminary investigation of textile fibers in smothering scenarios and alternative legitimate activities, *Forensic Science International*, Volume 279, Pages 165-176
- 12 Glauser N., Lim-Hitchings Y.C., Schaufelbühl S., Hess S., Lunstrook K., Massonnet G. (2024). *Fibres in the nasal cavity: A pilot study of the recovery, background, and transfer in smothering scenarios*, *Forensic Science International*, 354 p. 111890
- 13 Ces travaux ont été réalisés en collaboration avec Mme Sabine Hess du laboratoire forensique de Zürich (ForZürich), la médecine légale de Zürich (Institute of Forensic Medicine) et Mme Kyra Lunstrook du laboratoire de Institut National de Criminologie et de Criminologie (INCC). Ils ont fait l'objet de 3 travaux de maîtrise universitaire réalisés par M. Nick Glauser et Mmes Maude Yerly et Joanne Bonvin.
- 14 ATF 6B_1011/2023, arrêt du tribunal fédéral, 1^{ère} cour de droit pénal, disponible en ligne sous: https://www.bger.ch/ext/eurospider/live/fr/php/aza/http/index.php?highlight_docid=aza%3A%2F%2F10-04-2024-6B_1011-2023&lang=fr&type=show_document&refresh=1&zoom=YES&

« La violence lors de manifestations sportives », un objet de recherche universitaire

Le centre de recherche Violence lors de manifestations sportives de l'Université de Berne mène depuis 2017 des recherches scientifiques axées sur la pratique. Le présent article se propose de présenter, sous forme de rétrospective, les travaux réalisés et d'en dégager les bonnes pratiques, les opportunités et les défis spécifiques.

Le centre de recherche Violence lors de manifestations sportives de l'Université de Berne est rattaché à l'Institut de droit pénal et de criminologie. Il rassemble des chercheurs de différentes disciplines, parmi lesquelles le droit, la psychologie et la sociologie, les met en relation avec les parties prenantes sur le terrain et mène des projets sur la

gestion de la violence lors de manifestations sportives. Figurent notamment parmi les parties prenantes et les bailleurs de fonds du centre la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), les Chemins de fer fédéraux (CFF), la Swiss Football League (SFL), l'Office fédéral des transports (OFT) et, à ses débuts, la Swiss Ice Hockey Federation (SIHF). Au fil des projets, la collaboration avec les corps de police s'est également intensifiée, par exemple avec la Police cantonale bernoise, la Police municipale de Zurich ou la Police cantonale fribourgeoise pour constituer la Plateforme de coordination policière Sport (PCPS). Ce type de recherche axée sur la pratique suppose un échange étroit à différents niveaux.

La création du centre est intervenue dans la foulée de la thèse de doctorat d'Alain Brechbühl, intitulée « Escalade de la violence chez les supporters de football ». Lors d'un symposium organisé à l'été 2016, la pertinence d'instaurer une unité de recherche indépendante pour accompagner l'activité de la police et d'autres acteurs a été mise en avant. Cette unité devait avoir pour mission d'évaluer les mesures en place et d'élaborer des recommandations basées sur

des données probantes. Le transfert de connaissances figurait aussi parmi les priorités.

Des projets d'envergure

Au cours des années qui ont suivi, le centre de recherche a réalisé différents projets d'envergure, dont l'évaluation du Concordat sur le hooliganisme (2020), établie grâce à l'analyse des données fournies par l'Office fédéral de la police fedpol. Par ailleurs, les points de vue des différentes parties prenantes ont été recensés lors d'une enquête en ligne suivie d'entretiens approfondis. Le centre de recherche a aussi participé à la rédaction d'un rapport sur les opportunités et les risques que recèlent les billets personnalisés (« Projet Biglietto+ »; 2022), en collaboration avec des représentants de la police, de la SFL et avec une direction de projet issue de l'économie privée. Récemment s'est achevée l'évaluation d'un projet pilote de la Police cantonale bernoise (2024) sur l'installation éventuelle d'une personne Dialogue pour chaque club de football. L'évaluation comprenait des observations participantes lors de matchs et des entretiens approfondis avec des représentant-e-s de la police, du club sportif bernois Young Boys (BSC YB), du coaching et du milieu actif des supporters.

Le principe de l'impartialité

Dans le cadre de ces projets, le centre de recherche tente de trouver des solutions en tenant compte des connaissances scientifiques actuelles et en procédant à l'analyse de données (collectées, idéalement, par ses soins). À noter que l'intérêt pour la pratique doit toujours être prépondérant. Pour autant, et malgré cette orientation pratique et l'étroite collaboration avec les personnes impliquées, la recherche doit rester autonome et présenter ses résultats en toute transparence. Toute forme de censure remettrait en question la crédibilité de la démarche scientifique, voire sa scientificité. La recherche se caractérise par son impartialité et sa transparence. Ainsi, dans

Auteurs

Tim Willmann

MLaw, assistant scientifique dans le service de Jonas Weber, Institut de droit pénal et de criminologie, Université de Berne



DR

Alain Brechbuehl

Dr phil., responsable de projet, Centre de recherche Violence lors des manifestations sportives, Université de Berne



DR

Jonas Weber

Professeur de droit pénal et de criminologie, Université de Berne



DR



Observation participante lors du match FC Bâle – FC Zurich du 1^{er} mai 2022. À la fin de la partie, les supporters du FC Zurich ont envahi le terrain parce que le titre de champion est assuré de revenir à leur club.

Le cadre d'une recherche orientée vers la pratique, il est aussi parfaitement concevable de générer des connaissances qui ne correspondent pas aux souhaits ou aux idées du mandant. Un exemple : l'analyse évoquée plus haut concernant les opportunités et les risques que recèlent les tickets personnalisés. Après que la CCDJP a annoncé fin 2021 qu'il était prévu d'introduire des billets personnalisés pour les matchs de football de la Super League, le centre de recherche a relevé dans le cadre du projet qu'il n'existait pas de base légale permettant l'enregistrement de données personnelles. Il en a été de même pour la discussion autour du nouveau « modèle en cascade », qui

uniformise la procédure (par exemple des fermetures de secteur) après des incidents violents lors d'un match de football. La recherche en sciences sociales a cependant montré qu'une telle façon de faire peut déclencher des réactions de rejet de la part des supporters, ce qui rend encore plus difficile le déroulement des parties. Se pose aussi la question juridique de la proportionnalité. L'avis critique émis sur le modèle en cascade a suscité l'incompréhension de certaines parties prenantes.

Données sensibles

Si les divergences de vues sur le rôle de la science sont parfois des obstacles, la

recherche policière, en particulier, est confrontée à plusieurs autres défis. L'un d'eux est l'accès aux données. Dans le contexte policier, il n'est pas rare qu'il s'agisse d'informations confidentielles ou de données personnelles particulièrement sensibles, de sorte que leur traitement doit être résolument tiré au clair. Or, si certains documents internes ne sont pas remis aux chercheur-se-s, l'étude du phénomène sera faussée, si ce n'est impossible. Soulignons toutefois que parmi les nombreuses collectes de données auxquelles nous avons procédées, nous avons souvent obtenu un accès intégral. Ainsi, les observations participantes à l'occasion d'interventions du service d'ordre nous

ont permis notamment d'assister sans restriction au moment où sont donnés les ordres et à des réunions d'intervention, ces situations étant indispensables pour avoir une compréhension globale.

L'expérience montre néanmoins que l'ouverture varie fortement d'un corps de police à l'autre s'agissant des projets et des résultats de la recherche et de leur mise en œuvre dans la pratique policière. Quelques-unes des raisons pour lesquelles les policiers refusent d'appliquer les résultats scientifiques sont connues. Dans le cadre de sa recherche menée avec des policières et policiers canadiens, Kalyal (2020) mentionne le manque de communication en matière d'organisation et de formation, les facteurs culturels au sein de la police ainsi que les ingérences politiques. Les publications scientifiques font aussi état d'un scepticisme parfois fondamental à l'égard des non-policiers, au motif que les « théoricien-ne-s » dépourvus de connaissances du travail quotidien des agent-e-s ne peuvent pas appréhender et donc analyser de manière adéquate le contexte dans lequel ils ou elles évoluent (Kempe & Taefi, 2022).

La collaboration avec la police

Ce dernier point doit retenir toute l'attention des chercheurs. Instaurer des échanges étroits et réguliers entre chercheur-se-s, policières et policiers est essentiel. Nous pratiquons désormais un échange trimestriel constructif avec la Police cantonale bernoise. Ces rencontres sont l'occasion de discuter de projets communs ou de questions de fond dans un climat d'ouverture permettant une prise en compte mutuelle des points de vue et un échange sur un pied d'égalité. Nous avons aussi fait des expériences positives avec des approches de recherche associant, au moins partiellement, la police. Sachant que notre domaine de recherche recourt souvent à l'observation participante, l'intégration de collaborateurs et collaboratrices de la police pour la collecte de données est particulière-

ment indiquée. Après une observation commune de l'intervention de la police lors d'un match de football, les remarques à formuler sont discutées de manière critique et consignées dans un procès-verbal. S'ensuit idéalement un processus permettant d'intégrer des adaptations de la tactique d'intervention de la police, puis de les mettre en œuvre lors du prochain match, avant de procéder une nouvelle fois à une observation et d'en discuter. Les résultats de la recherche et les méthodes utilisées sont ainsi compréhensibles et transparents de part en part. À ce jour, les interventions policières ayant bénéficié de cette approche ont toujours donné lieu à des discussions extrêmement constructives et les résultats ont pu être intégrés ponctuellement sur le plan de la pratique policière. Dans le même temps, nous profitons, en tant que chercheurs, de la vaste expérience des personnes de terrain.

Les avantages de l'interdisciplinarité

Nous considérons l'interdisciplinarité de notre équipe comme une plus-value, car les questions qui se posent dans la pratique concernent souvent des domaines différents. Ainsi, en ce qui concerne les billets personnalisés, il était pertinent de soulever des questions juridiques, sans négliger pour autant les dynamiques en jeu lors des grandes manifestations, avec leur composante essentiellement socio-psychologique.

Cette interdisciplinarité doit rester un élément central des futurs projets de notre équipe. Au cours de ces prochaines années, nous voulons encore approfondir la recherche sur les effets des réglementations et du travail policier sur la violence lors des rencontres de football et, par extension, lors d'autres grands rassemblements comme les manifestations. Nous aborderons aussi d'autres sujets touchant au travail policier et à la prévention de la violence. Citons par exemple l'utilisation des ressources, le statut de la

police dans une société en mutation et le traitement des crimes de haine et de la discrimination.

Conclusion

Il convient pour terminer de relever que la recherche policière joue un rôle important dans le développement de la pratique du terrain. Bien que la police ne soit pas toujours également disposée à servir d'objet d'étude, la mise en œuvre des résultats scientifiques est essentielle pour améliorer en permanence son travail et rester en phase avec les changements de la société. Faire en sorte que la police se développe en tant qu'organisation dans une société de plus en plus hétérogène et diversifiée constitue un grand défi. Pour notre part, nous contribuerons volontiers à relever ce défi et à maintenir la police au mieux de sa forme.

Bibliographie

Brechbühl, A. (2024). *Evaluation Kontaktperson Fan. Schlussbericht zur Evaluation des Pilotprojekts «Kontaktperson Fan» der Kantonspolizei Bern*. Rapport final non publié du 17 juin 2024, Université de Berne.

Brechbühl, A., Schwery, C., & Pfister, G.-R. (2020). *Évaluation du Concordat contre le hooliganisme – Une évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du concordat révisé instituant les mesures contre la violence lors de manifestations sportives*. Rapport final du 15 septembre 2020 à l'attention de la Conférence des directrices et directeurs de justice et police, Université de Berne.

Kalyal, H. (2020). «One Person's Evidence Is Another Person's Nonsense»: Why Police Organizations Resist Evidence – Based Practices. *Policing: A Journal of Policy and Practice*, 14(4), 1151–1165.

Kempe S., & Taefi A. (2022). «Black Box Polizei?» – Wege der empirischen Forschung. In D. Hunold, & T. Singelstein (Hrsg.), *Rassismus in der Polizei. Eine wissenschaftliche Bestandesaufnahme* (S. 529–559). Springer VS.

Projektgruppe Biglietto+ (2022). *Projektbericht «Biglietto+»*. Rapport à l'attention de la Conférence des commandes et commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) et de la Swiss Football League (SFL).

Et si on parlait science ?

Le présent numéro est consacré à la contribution que la science peut apporter au travail policier, afin de mieux identifier et combattre les différentes formes de criminalité. Il ressort des différents articles que la science est confrontée au problème suivant : d'une part, elle veut être « libre », sans avoir à déterminer ou à prévoir à l'avance quel usage il sera fait de ses résultats (recherche fondamentale), et d'autre part, en tant que « science appliquée », elle est tenue, dans certains domaines bien précis, de fournir des réponses ciblées à certaines questions.

Pour les inconditionnels de la série *Les enquêtes impossibles*, consacrée à la police scientifique et à la médecine légale et rediffusée depuis 2022 sur la chaîne RTL9, ce n'est plus un secret qu'il y a deux réactifs, au choix, pour repérer les traces de sang nettoyées ou essuyées : soit le vert de malachite, soit le luminol. Il ne leur aura pas échappé non plus que la vapeur de super colle est un outil de choix pour révéler les empreintes digitales sensibles et difficiles d'accès. Dans ce domaine, les sciences appliquées ont commencé par se poser des questions concrètes : « Comment rendre visibles des taches de sang effacées ? » ou « Quel est le meilleur moyen de sécuriser des empreintes digitales difficiles d'accès sans les endommager ? » En revanche, lorsqu'on a découvert l'extraordinaire énergie que dégageait la fission nucléaire, la première question qui s'est posée n'était pas de trouver comment réduire en cendres Hiroshima et Nagasaki, puis, dès lors, de faire sans cesse peser cette menace sur l'humanité, selon le même scénario, ou pire encore.

Demander à la science de résoudre des questions si concrètes qu'elles semblent en anticiper déjà les réponses, c'est l'entraver dans sa recherche de la vérité. Il en va de même pour les visions du monde que les résultats de la science n'ont pas le droit *a priori* de contredire. Néanmoins, les tentatives faites pour des motifs racistes de démontrer scientifiquement que certaines particularités morphologiques du corps ou du crâne permettaient de conclure à certains traits de caractère et à certaines qualités morales ont échoué, tout comme la tentative d'empêcher qu'il soit de notoriété publique que la Terre n'est pas un disque.

Certes, les faits constatés par la science sont parfois si inquiétants que quelque chose en nous se refuse à les admettre – que ce soient les statistiques et les scénarios climatiques, avec leurs records de température sans cesse dépassés depuis le début des relevés ou les crues du siècle qui surviennent chaque année. Ainsi, ces dernières années, les rangs de celles et ceux qui se considèrent comme sceptiques et qui croient qu'il existe des sciences *alternatives* tout aussi valables, au motif qu'il existe différentes opinions, ont visiblement grossi. Ces personnes font fausse route. Il n'existe qu'une seule science, qu'un seul statu quo international en matière de recherche. Pour autant, la science n'a pas toujours raison. Mais c'est toujours *en son sein*, et nulle part ailleurs, que se décide si elle a raison ou non. Défendre une opinion isolée ou minoritaire, avec ou sans titre de docteur, et tourner le dos à la science pour tenir des propos enflammés sur la place publique à l'intention d'un auditoire dont la science n'est pas le métier, c'est tenter d'y acquérir de la reconnaissance. Car la véracité des résultats scientifiques ne peut en aucun cas être décrétée par des manifestants brandissant des banderoles, aussi nombreux soient-ils.

Lorsque de nouveaux problèmes surgissent, comme la grippe aviaire à laquelle il faut s'attendre, la science ne peut pas répondre d'emblée et parfaitement à toutes les questions, car elle est précisément occupée à *faire de la recherche*. Est-il alors bien utile de s'empressement de lui en faire le reproche et de se tourner, indigné, vers les populistes et les charlatans ? Dans ce cas de figure, la vérité c'est que nous ne la connaissons pas encore, mais que nous nous efforçons de la trouver en mobilisant toutes les ressources de la science – qui d'ailleurs ne partira pas de zéro, ni pour la grippe aviaire ni pour d'autres épidémies. À l'adresse des populistes, des charlatans et des autres amuseurs publics, Bertolt Brecht aurait pu lancer : « Celui qui ne connaît pas la vérité est seulement un sot. Mais celui qui la connaît et l'appelle un mensonge est un criminel ! » Une assertion qui a parfaitement sa place concernant le sujet « Science et criminalité ».

Volker Wienecke
Contact: vw@askppsc.ch



A3779 © PERSCHEID / Distr. Bulls



LE SAVOIR PEUT SAUVER DES VIES

SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité
Maison des cantons
Speichergasse 6
Case postale
CH-3001 Berne

www.skppsc.ch

